

CONSEIL DU 11^e ARRONDISSEMENT

SÉANCE DU 18 SEPTEMBRE 2014

**Le Conseil d'Arrondissement, présidé par Monsieur François VAUGLIN,
Maire du 11^e arrondissement de Paris, s'est réuni en séance publique
à 19h15, en Salle des Fêtes de la Mairie du 11^e arrondissement.**

Élus présents :

Maires adjoints

Mme Martine DEBIEUVRE, Mme Liliane CAPELLE, M. Stéphane MARTINET, M. Adrien TIBERTI, Mme Delphine TERLIZZI, M. Bastien RECHER, Mme Dominique KIELEMOËS, M. Jean-Christophe MIKHAÏLOFF, M. Pierre JAPHET, Mme Sophie PRADINAS-HOFFMANN, Mme Isabelle CHARPENTIER.

Conseillers de Paris

Mme Joëlle MOREL, M. Patrick BLOCHE, M. Philippe DUCLOUX, Mme Nawel OUMER, M. David BELLARD, Mme Hélène BIDARD, M. Jean-François MARTINS, M. Christian SAINT-ETIENNE.

Conseillers d'arrondissement

M. Jean-Pierre CORSIA, M. Michel BILIS, Mme Rosalie LAMIN, M. Florent HUBERT, Mme Marine MALBERG, Mme Nicole SPINNEWEBER, M. Eric GARANDEAU, Mme Aurore MOUYSSSET-NOZERAND.

Pouvoirs :

M. Luc LEBON à Mme Martine DEBIEUVRE
Mme Mercedes ZUNIGA à Mme Sophie PRADINAS-HOFFMANN
Mme Francine BAVAY-GUILLAUME à M. Pierre JAPHET
M. Jacques LEFORT à M. Eric GARANDEAU.

Excusés :

Mme Leïla DIRI.

A 19h15, la séance est ouverte par Monsieur François VAUGLIN, Maire du 11^e arrondissement.

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

M. le Maire : « Nous disposerons de peu de temps pour réaliser le compte-rendu de cette séance. De plus, les élus n'auront que trois jours pour relire le procès-verbal. Par conséquent, je vous invite à vous montrer particulièrement réactifs au regard de la proximité de la prochaine séance.

Pour cette séance du conseil d'arrondissement, je vous propose de désigner M. Adrien TIBERTI comme secrétaire de séance.

Nous avons reçu différents pouvoirs : Mme Mercedes ZUNIGA a donné pouvoir à Mme Sophie PRADINAS-HOFFMANN ; M. Luc LEBON à Mme Martine DEBIEUVRE ; M. Jacques LEFORT à M. Eric GARANDEAU ; et Mme Francine BAVAY-GUILLAUME à M. Pierre JAPHET.

Nous allons pouvoir adopter le procès-verbal de notre séance du 30 juin dernier. Mais auparavant, je vais laisser la parole à M. Pierre JAPHET puisque nous sommes dans la semaine des Mobilités durables. Il pourra ainsi annoncer un événement se déroulant demain. »

M. JAPHET : « Merci Monsieur le Maire. La semaine de la Mobilité durable explique l'exposition « Partageons Paris » sur les murs de cette salle des fêtes. Aujourd'hui, nous avons visité le centre de régulation de la ligne 3 du métro. Nous étions très nombreux et nous avons constitué deux groupes de dix personnes. Demain, c'est « Parking day », rue du Général Renault avec un stand sur la démocratie locale, un stand sur la mobilité mais aussi des animations artistiques, notamment un atelier des étudiants du lycée Chérioux. Beaucoup d'animations sont programmées demain rue du Général Renault et nous vous invitons à vous y rendre. Enfin, samedi à 14h30, il est prévu une balade en trottinette dans le 11^e arrondissement. Je précise qu'il n'est pas nécessaire de disposer d'une trottinette puisque celle-ci est fournie. N'hésitez pas à en parler autour de vous. Personnellement, je n'ai jamais pratiqué la trottinette dans Paris, mais il peut s'agir d'une façon amusante et ludique de visiter l'arrondissement. »

M. le Maire : « Merci. Et dimanche, nous aurons aussi une bourse aux vélos sur le parvis de la mairie. J'en profite d'ailleurs pour informer l'assistance, que la Mairie du 11^e arrondissement, détentrice du label « QualiParis » pour la qualité de son accueil des usagers, a eu sa revue aujourd'hui. Nous sortons de réunion : le label est renouvelé pour la qualité de son accueil. Je félicite l'ensemble des services de la Mairie du 11^e arrondissement à travers son directeur général des services : je demande à celui-ci de leur transmettre ces félicitations. »

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 30 JUIN 2014

M. le Maire : « Nous passons à l'adoption du procès-verbal de notre séance du 30 juin 2014. Il a été diffusé comme notre règlement intérieur le prévoit. Avez-vous des demandes de modifications ? En l'absence de telles demandes, je vous propose de le mettre aux voix. »

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

COMMUNICATION SUR LES ARRETES D'ENGAGEMENT D'AUTORISATION DE PROGRAMME

M. le Maire : « En l'absence de M. Luc LEBON, M. Florent HUBERT au titre de sa délégation sur l'espace public, va rapporter cette communication. »

M. HUBERT : « Merci Monsieur le Maire, bonsoir chers collègues. La Direction de la Voirie va consacrer 39 000 euros à la réalisation de la réfection de la chaussée sur la rue de la Roquette entre la place Léon Blum et la rue Pache. Cette opération est désormais achevée, de même, cet été, la réfection de la chaussée Chemin Vert en face de la cité Joly et le réaménagement de sécurité au croisement rue Sedaine et rue du Commandant Lamy. Il s'agissait des travaux d'été de la direction de la voirie. »

M. le Maire : « Merci. Avez-vous des observations ? Je n'en vois aucune. Puisqu'il s'agit d'une communication, aucun vote n'est prévu. »

PROJETS DE DELIBERATION DU CONSEIL DU 11^e ARRONDISSEMENT

DEMOCRATIE LOCALE

11201427 Adoption du règlement intérieur du Conseil du 11^{ème} arrondissement

M. le Maire : « Les deux premières délibérations sont relatives à la démocratie locale. Depuis les dernières élections municipales, une nouvelle assemblée siège. Selon la réglementation, le nouveau Conseil d'arrondissement doit établir son règlement intérieur dans un délai de six mois après l'élection. Un travail essentiellement technique a été mené afin de toiletter le règlement précédent. Puisqu'un certain nombre de dispositions législatives et réglementaires avaient évolué, il était nécessaire de les prendre en compte. Par ailleurs, un certain nombre de délais prévus dans notre règlement intérieur précédent étaient contradictoires entre eux : nous avons pu l'observer au cours de nos premières réunions de conseil d'arrondissement. En effet, le délai prévu pour déposer un vœu et le délai pour informer les conseillers d'arrondissement de l'ordre du jour avec le contenu des délibérations étaient différents. Ce travail de toilettage a donc porté sur l'harmonisation des délais en faisant en sorte que tout élément devant être inscrit à l'ordre du jour du Conseil d'arrondissement, comme des propositions de vœux, des propositions de questions orales, des propositions de délibérations, soit adressé au moins un jour ouvré avant la date limite de

clôture pour l'envoi du contenu du Conseil d'arrondissement. L'ensemble de ces délais a été harmonisé afin de nous permettre, je l'espère, un fonctionnement plus lisible. Voilà l'essentiel des modifications prévues.

J'ajoute que le règlement n'a pas changé sur les articles relatifs au CICA (Comité d'Information et de Consultation d'Arrondissement), disposition prévue par la loi Paris-Lyon-Marseille. Dans chaque arrondissement, quatre fois par an, le conseil d'arrondissement se réunit en présence des associations. La rédaction présentée ici correspond à celle issue des articles de loi : nous nous sommes contentés de recopier la loi relative au CICA, particulièrement simple et claire. Elle dispose que le Conseil d'arrondissement se réunisse, au moins une fois par trimestre, en présence des représentants des associations. Si ceux-ci le sollicitent, ils peuvent participer aux débats du Conseil d'arrondissement avec voix consultative. Ils y exposent toute question intéressant leur domaine d'activité dans l'arrondissement et peuvent faire toute proposition à cet égard. La façon dont est présentée cette disposition n'a pas évolué. En revanche, la pratique pourra évoluer : aujourd'hui, le CICA se réunit quatre fois par an, sous la forme de conseils d'arrondissements extraordinaires conduisant souvent à une difficulté pour obtenir le quorum d'élus présents et valider les vœux adoptés en CICA ; sans parler de l'image dégradée donnée aux associations quand celles-ci voient le Conseil d'arrondissement de 33 membres représenté seulement par quelques conseillers. Pour éviter pareille situation, et pour demeurer dans l'esprit du texte, nous allons expérimenter une nouvelle disposition : au moins une fois par an, nous aurons une réunion du Conseil d'arrondissement ordinaire, dans cette configuration, en présence des associations. Au cours de cette séance, nous n'aurons pas de communication thématique mais nous réserverons un temps afin d'échanger avec les associations de l'arrondissement sur les sujets qu'elles souhaitent évoquer. Pour préparer cette séance, un travail sera conduit par le CICA afin de nous permettre d'apporter des réponses en séance comme pour les questions orales. Nous aurons par ailleurs des réunions thématiques comme nous en avons ces dernières années.

Je souhaitais vous apporter cette petite précision car dans les mois prochains, nous serons amenés à organiser des conseils d'arrondissement avec les associations. Selon moi, il s'agit d'une innovation intéressante. En tout cas, nous essayerons de la rendre pleinement utile.

Avez-vous des observations ou des demandes d'interventions sur ce projet de délibération ? »

M. GARANDEAU : « Merci Monsieur le Maire. Nous souhaitons effectivement effectuer deux remarques. La première concerne les articles 22 et 25 sur le dépôt des vœux et des questions orales en dernière minute. Nous voulons nous assurer que ces dépôts de dernière minute concerneront uniquement les questions urgentes : comme vous pouvez l'imaginer, l'opposition ne dispose pas de moyens pour instruire ces questions et nous voudrions que cette procédure soit limitée au strict minimum pour disposer de suffisamment de temps.

La deuxième remarque concerne les articles 27 et 28. Il s'agit de l'examen des questions orales : les questions orales ne peuvent faire l'objet d'aucun débat. Nous souhaitons savoir si c'est absolu ou si un élu différent de celui effectuant la réponse peut toutefois intervenir. Lorsqu'il s'agit d'un sujet d'intérêt général, il paraît un peu curieux d'interdire tout débat. Nous aimerions vous voir préciser la portée de cette interdiction. »

M. JAPHET : « Comme vous le savez Monsieur le Maire, le groupe Europe – Ecologie – Les Verts, s'est beaucoup impliqué dans ce travail de révision du règlement intérieur du

conseil d'arrondissement ainsi que dans la révision du règlement des conseils de quartiers dont nous parlerons dans quelques instants. Vous reconnaîtrez combien nous avons été force de propositions : nous nous félicitons d'ailleurs de voir certaines de nos propositions retenues dans le règlement proposé ce soir et notamment la capacité donnée aux instances de démocratie participative de présenter un vœu à chaque instance du conseil d'arrondissement. Auparavant, cette capacité était limitée à un vœu par trimestre. De même, nous nous félicitons de la désignation d'un élu référent pour assurer le suivi des actions engagées suite à ces vœux et veiller à ce que les vœux des conseils de quartiers ou des autres instances de démocratie participative soient suivis d'effets. Comme vous le savez, nous regrettons de ne pas voir inscrite dans ce nouveau règlement la prise de parole du public, mais nous avons bien noté votre souhait de mener une expérimentation. Pour cette raison, nous voterons ce soir sans hésitation, le nouveau règlement intérieur du conseil d'arrondissement. »

M. le Maire : « Je partage avec vous le constat des progrès permis par ce nouveau règlement intérieur. Nous essayons de nous améliorer, notamment dans cette rentrée placée sous le signe de la démocratie et de la participation.

Pour répondre aux questions de M. Eric GARANDEAU, sur les articles 22 et 25 concernant les dépôts de vœux et de questions orales, il convient évidemment de respecter un vrai caractère d'urgence pour justifier de cette procédure. Il apparaît toutefois difficile de définir le caractère d'urgence de manière générale et nous devons forcément l'apprécier au cas par cas. Nous pouvons néanmoins considérer que nous avons un caractère d'urgence dans un cas particulier pouvant être défini de manière générique : lorsque le Conseil d'arrondissement souhaite demander une revalorisation de subvention à une association ou inscrire à l'ordre du jour, un élément permettant de verser une subvention à une association, sans attendre le Conseil de Paris suivant. Cela concerne davantage les vœux que les questions orales. Mais le fait d'inscrire, y compris tardivement, des projets de délibérations portant des subventions aux associations permet de verser ces subventions dès le Conseil de Paris suivant. Evidemment, si nous n'acceptons pas l'inscription en urgence, cela reporte d'un mois le versement de la subvention, voire davantage quand il s'agit de l'été. Dans ces cas-là, au regard des difficultés rencontrées bien souvent par les associations, nous pourrions bien souvent considérer une urgence. Avec cette petite précision, je partage avec vous, la nécessité de réserver cette procédure aux questions vraiment urgentes.

Pour les questions sans débat, cette disposition figurait déjà dans l'ancien règlement intérieur. Peut-être aurions-nous pu la toiletter en supprimant cette disposition après s'être assurés qu'il ne s'agisse pas d'une disposition réglementaire recopiée dans le règlement intérieur ? Mais comme vous l'aurez constaté, en pratique, depuis le début de la mandature, lorsqu'une question est posée et que la réponse est apportée, il existe un minimum de débats. Mais nous devons nous assurer que cela ne monopolise pas l'ensemble de la soirée du conseil d'arrondissement.

Merci à vous. En l'absence d'autres interventions, je vous propose de passer au vote. »

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

M. le Maire : « Nous passons à une deuxième délibération plus importante encore puisqu'elle ne concerne pas seulement les élus, mais l'ensemble des conseillers de quartiers. Il est proposé une évolution du règlement des conseils de quartiers. Mme Nawel OUMER

devait rapporter cette délibération et elle va nous rejoindre incessamment sous peu. Si vous n'y voyez pas d'objection, puisqu'elle a piloté ce travail, je vous propose de lui laisser la possibilité de rapporter cette délibération. Je vous propose de poursuivre l'ordre du jour et de revenir sur ce point lorsqu'elle arrivera. »

VOIRIE ET DEPLACEMENTS

2014 DVD 1052 Etudes de reconnaissance de sols à Paris. Modalités de passation du marché

M. HUBERT : « Comme vous le savez tous, le sous-sol parisien est un « gryère » entre les carrières et la dissolution du gypse. Il est normal que la Ville, sur son domaine, qu'il s'agisse des espaces publics ou des équipements publics, pratique des reconnaissances du sol lorsqu'un désordre est constaté ou lorsque des travaux d'aménagement sont prévus. Je vous laisse lire l'ensemble des techniques utilisées mais pour éviter de voir le sol s'effondrer sous nos pieds, je vous invite à voter cette délibération. »

M. le Maire : « Voilà une bonne motivation ! Avez-vous des interventions sur cette délibération technique ? »

M. SAINT-ETIENNE : « Qu'est-ce que la dissolution du gypse ? »

M. HUBERT : « M. le Maire serait peut-être plus compétent que moi sur cette question. Si j'ai bien compris d'après un article de presse, une partie du sous-sol parisien est constitué de gypse antédiluvien, forme minérale de sédimentation relativement friable. En cas d'infiltrations, des cavités souterraines peuvent se créer : le ruissellement et non l'intervention humaine, est donc à l'origine des carrières. »

M. le Maire : « Absolument. Le gypse est une pierre se dissolvant dans l'eau : quand l'eau s'infiltré, elle crée des cavités pouvant entraîner des effondrements de terrains. Avez-vous d'autres questions sur cette délibération ? Je n'en vois pas. »

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité

LOGEMENT ET HABITAT

2014 DLH 1090 Réalisation 14 rue Popincourt (11^e) d'un programme de 7 logements sociaux (2 PLA-I et 5 PLUS) par ELOGIE

M. RECHER : « Bonsoir M. le Maire, mes chers collègues. Effectivement, nous avons six délibérations de logements pour créer dans l'arrondissement 19 logements et en rénover 17 autres.

La première délibération porte sur une opération rue Popincourt. Cette opération de construction en VEFA est permise grâce à la règle des 25% : sur toute opération avec plus de 800 m² de logements prévus, 25% sont réservés à des logements sociaux. Ce programme permet de créer 7 logements, 2 PLA-I –deux logements très sociaux- et 5 PLUS –logements

sociaux. Cela correspond aux priorités de la mandature puisque 60% des Parisiens sont éligibles à ces deux types de logements sociaux.

Nous avons aussi une opération exemplaire, puisque sur les sept logements, cinq sont des logements familiaux. Ce type de logements manque souvent dans l'arrondissement où nous avons parfois trop de petits logements T1 ou T2. Ce projet sera ainsi l'occasion de maintenir cinq familles dans l'arrondissement. La délibération propose de financer l'ensemble de l'opération à hauteur de 314 225 euros et que la Mairie de Paris garantisse les prêts locatifs pour cette opération conduite par ELOGIE. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. Avez-vous des demandes d'interventions ? »

M. JAPHET : « Je précise que les places de stationnement mentionnées sont louées par ailleurs, elles ne font pas partie des appartements. En commission logement, nous avons eu le cas d'un logement où la place de stationnement était obligatoire à 130 euros par mois et je n'en suis toujours pas revenu. Je trouve inadmissible, dans le cadre du logement social, qu'il soit imposé au locataire une place de parking. »

M. le Maire : « Ce n'est pas le cas ici, nous pouvons nous en réjouir. »

M. le Maire : « En l'absence d'autre intervention, nous passons au vote. »

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité

2014 DLH 1103 Réalisation 35, rue Pétion et 5, rue du Morvan (11e) d'un programme de réhabilitation Plan Climat par la société d'HLM « l'Habitat Social Français » (HSF)

M. RECHER : « Nous aurons l'occasion de revenir sur la question des parkings : je comptais aborder plus tard ce sujet à propos de la rue Godefroy Cavaignac. En effet, un seul parking a été possible dans cette rue.

Sur cette nouvelle délibération, nous souhaitons à la fois construire plus et mieux, mais nous voulons aussi améliorer le parc social existant. Nous sommes ici en présence de deux résidences des années 1980 où nous atteignons les limites de l'efficacité énergétique. Comme vous le savez, une des priorités est justement la lutte contre la précarité énergétique et la capacité à diminuer les factures et les charges des locataires dans ces immeubles.

Pour le 35, rue Pétion et le 5, rue du Morvan, il s'agit d'une opération assez complexe avec isolation par l'extérieur. Cette technique est toutefois de mieux en mieux maîtrisée. Au niveau de l'intérieur et des appartements à proprement parler, nous prévoyons non seulement le changement des huisseries, mais aussi la mise en place de nouveaux systèmes de chauffage et d'aération, plus économes sur la quantité d'énergie dépensée et le coût pour le locataire. Encore une fois, cette question énergétique constitue une question sociale selon nous. Il vous est demandé dans cette délibération d'approuver deux financements de la Ville de Paris pour un total de 134 040 euros. »

M. le Maire : « Il s'agit effectivement d'un sujet très important. »

Mme MOREL : « Le groupe écologiste ne peut que se féliciter du programme de réhabilitation Plan Climat par la société HLM. La Ville dirigée par Mme Anne HIDALGO est pionnière dans ce domaine : elle s'est engagée à diminuer de 25% les émissions de gaz à effet de serre sur son territoire d'ici à 2020. Très vite, dans le courant de l'année 2015, elle doit lancer son plan de 1 000 immeubles à rénover afin d'économiser l'énergie d'ici à la fin de la mandature. Je suis, de manière très précise, une opération dans l'arrondissement et particulièrement dans le quartier de la République.

Je remercie M. Bastien RECHER d'avoir présenté cette délibération : en tant qu'élue en charge du plan climat de l'arrondissement, je souhaite que nous travaillions de manière transversale et que nous travaillions à des programmes très ambitieux. Pour cette raison, nous voterons cette délibération. Merci. »

M. le Maire : « Il s'agit effectivement d'un des axes essentiels de la politique municipale. Celui-ci n'est pas entièrement nouveau puisque la ministre de l'Ecologie a eu l'occasion de venir dans le 11^e, visiter l'immeuble du 7, rue Guénot : il s'agit du premier immeuble de logements sociaux à énergie positive. Autrement dit, ce bâtiment produit davantage d'énergie que n'en consomment ses habitants. Lorsque nous parlons de consommation ou de production d'énergie, il est question d'eau chaude, de chauffage et d'éclairage. L'électricité spécifique pour faire tourner la télévision ou les ordinateurs, par exemple, est en dehors de ces bilans et celui-ci est souvent aujourd'hui le plus gros facteur de consommations électriques. Néanmoins, dans cet immeuble, les factures d'énergie sont totalement dérisoires pour ces locataires. Il ne s'agit pas seulement de beaux projets d'architectes, mais d'une réalité pour les habitants : c'est particulièrement important pour des habitants de logements sociaux disposant de moins de moyens.

Nous allons passer au vote. »

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité

2014 DLH 1115 70 boulevard Parmentier (11^e) - travaux d'aménagement - Autorisation à EDF du dépôt des Autorisations d'urbanisme

M. RECHER : « Nous aurions pu partager cette délibération avec M. Patrick BLOCHE puisqu'elle ne concerne pas directement le logement, mais une modification de façade d'un immeuble en briques appartenant à EDF situé à proximité du métro. Je signale une erreur de rédaction : il ne s'agit pas du boulevard mais de l'avenue Parmentier. Il a été décidé de modifier différents accès ainsi que les fenêtres sur la rue. Puisque la façade s'en trouvera modifiée, il est demandé au conseil d'arrondissement puis au conseil de Paris, d'approuver ces modifications à la charge et aux risques d'EDF. »

M. le Maire : « En l'absence d'interventions, nous passons au vote. »

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité

2014 DLH 1119 Réalisation 5 avenue Philippe Auguste (11e) d'un programme d'un logement social PLAI par la société « Foncière d'Habitat et Humanisme ».

M. RECHER : « Cette délibération propose le conventionnement d'un seul logement par Habitat et Humanisme. Cette société fait partie de ces associations de logement social financées à la fois par des dons et par l'épargne solidaire : nous sommes vraiment au cœur de l'ESS qui met de côté l'intérêt purement financier et spéculatif. La particularité de cette association, comme d'autres associations partenaires de la Mairie de Paris, consiste à réaliser du logement d'insertion afin d'accueillir, généralement de façon provisoire, un public en difficulté et afin de le réinsérer entre l'hébergement et le logement, dans un parcours de resocialisation. Il est extrêmement important de bénéficier de ce genre d'opérations dans le diffus.

Il s'agit d'acquérir un logement et de le rénover. Même si cette opération ne paraît pas ambitieuse puisqu'elle porte sur un seul logement, et qu'il ne s'agit pas d'une rénovation complète d'une résidence, nous prenons tout de même en compte la question de la précarité énergétique et la rénovation totale de l'appartement.

Il est proposé une subvention de la Mairie de Paris se montant à 42 247 euros et la garantie de la Ville pour le prêt locatif. »

M. le Maire : « En l'absence d'interventions, nous passons au vote. »

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité

2014 DLH 1121 Réalisation 164, avenue Ledru Rollin (11e) d'un logement PLUS par la RIVP

M. RECHER : « Il s'agit d'un logement social PLUS. Sur une de ses résidences en patrimoine, la RIVP va procéder à la transformation d'un local commercial en logement adapté pour public handicapé. Cette opération se révèle encore une fois exemplaire pour la mise en accessibilité. Pour ce logement adapté, il vous est proposé de voter une subvention de 35 256 euros avec la garantie de la Ville sur le prêt. »

M. le Maire : « Merci. En l'absence d'interventions, nous passons au vote. »

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité

2014 DLH 1137 Réalisation 8, rue Godefroy Cavaignac (11e) d'un programme de 10 logements sociaux (2 logements PLA-I, 6 PLUS et 2 PLS) par la SIEMP

M. RECHER : « Cette opération porte sur dix logements sociaux et seulement deux PLS. Au départ, il s'agissait d'une opération privée, mais après les refus de permis de construire, la Ville a fini par user de son droit de préemption et signer avec la SIEMP, un bail emphytéotique permettant de réaliser cette opération.

Cette opération se révèle exemplaire sur la question des parkings. Effectivement, comme je l'avais signalé la dernière fois, il existe des problèmes d'équilibre sur le ratio parkings-logements. Cette réalisation ne comportera qu'un seul parking et dix logements.

Sur cette question de parkings, je reviens sur la campagne et le débat sur la création de parkings non loin d'ici. Quand nous savons que deux tiers des habitants ne disposent pas de voiture, il convient de réfléchir à l'adaptation des logements et aux besoins de mobilité. L'étape du PLU a été importante, de même que la loi ALUR, et nous devons continuer à nous poser la question de la relation à la voiture en ville.

Il s'agit encore une fois d'un programme exemplaire avec une subvention de 384 902 euros de la Ville de Paris et la garantie du prêt locatif. »

M. le Maire : « Merci, y a-t-il des demandes d'interventions ? M. Patrick BLOCHE. »

M. BLOCHE : « J'interviens rapidement, M. Bastien RECHER ayant parfaitement présenté ce projet de délibération. Sous la précédente mandature, il était peu courant d'avoir des projets de délibérations pour un seul logement. Notre recherche volontaire de construction maximale de logements sociaux amène à réaliser dans le diffus. Ce projet se révèle exemplaire, comme l'a rappelé M. Bastien RECHER : trois permis de construire refusés, un annulé et la SIEMP récupère la parcelle pour construire des logements sociaux. Mon intervention vise simplement à reprendre le fil de notre échange ici-même sur le débat à venir relatif à la modification du plan local d'urbanisme. La loi ALUR, compte tenu de la bonne desserte en transports en communs et en offre de transports existants, a permis effectivement de réduire sensiblement l'aire de stationnement (nous passons de 13 stationnements à un seul) au bénéfice de la construction de logements sociaux. Il convient toujours de penser qu'un parking souterrain représente un aspirateur à voitures : il ne s'agit pas d'agir à l'encontre de l'intérêt de nos concitoyens, bien au contraire, il est nécessaire de prendre en compte les évolutions de la sociologie parisienne. Comme l'a rappelé à l'instant M. Bastien RECHER, dans le 11^e arrondissement, deux tiers des habitants ne disposent pas de voiture. »

M. le Maire : « Très bien. Avez-vous d'autres demandes d'interventions ? Aucune ? Ce débat sera inévitablement amené à se prolonger et à trouver sa concrétisation au travers de la modification du PLU qui est en train de s'engager. D'ici un an, nous serons amenés à nous prononcer sur un certain nombre de réglementations qui organise la ville, notamment sur cet aspect de stationnement. Nous passons au vote. »

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité

FINANCES ET ACHATS

M. le Maire : « Si vous en êtes d'accord, une présentation groupée peut éventuellement être réalisée sur les deux premières délibérations. »

2014 DF 1009 Droit d'occuper le domaine de la Ville de Paris pour y exploiter de l'affichage publicitaire (chantiers relatifs à des travaux sur le domaine public routier)-Autorisation-signature

M. HUBERT : « Je vais vous présenter succinctement ces deux délibérations dont la lecture vous laissera deviner l'ampleur des défis techniques et juridiques relevés par la Ville en la matière. Si je synthétise le dispositif en place à l'issue de la procédure d'attribution, nous avons un marché visant à accorder une convention d'occupation temporaire sur des dispositifs fixes attribués en 2013 à Clear Channel et un lot appelé « dispositifs de chantier », c'est-à-dire l'affichage sur les palissades, désormais scindé en deux : une partie sur le domaine public routier attribuée à EXTERION (ex-CBS Outdoor) et une partie hors du domaine public routier attribuée à JC Decaux.

Pour synthétiser la philosophie et les objectifs poursuivis dans cette politique d'attribution, je me contenterai de quelques observations. Tout d'abord, nous sommes passés de deux à trois opérateurs afin de renforcer la concurrence : dans ce domaine comme dans d'autres, la concurrence a parfois des vertus. Ensuite, nous avons volontairement réduit la durée des conventions puisque nous sommes passés de 15 à 13 ans, renforçant ainsi la capacité d'intervention et de supervision de la puissance publique. De plus, nous accroissons très fortement les recettes de la ville puisque nous passons en termes de minimum de redevance garantie de 6,6 à 8,35 millions d'euros, soit une croissance conséquente d'environ 30%. Cette somme pourra être affectée au financement des services rendus au public parisien. Enfin, les marchés et les conventions d'autorisation qui nous sont proposés visent à une amélioration qualitative du dispositif, notamment sous un angle environnemental comme vous avez pu en juger. En effet, nous utiliserons dorénavant des matériaux renouvelables, nous mettrons en place un éclairage avec des énergies vertes, si possible photovoltaïques, et nous aurons aussi quelques expérimentations –j'espère que nous en observerons dans le 11^e– avec des palissades en bois ou végétalisées. De même, nous pourrions voir des dispositifs type récupération de piles ou « street art » sur les palissades. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. »

M. MIKHAÏLOFF : « Merci M. le Maire. Ces trois délibérations interpellent le groupe Radicaux de gauche – Centre et indépendants sur la qualité de notre ville puisque la présence publicitaire n'est jamais anodine : le propre de la publicité et de l'affichage en particulier, est d'être vu. En matière d'affichage et de pollution visuelle et publicitaire, notre municipalité affiche de fortes ambitions : l'excellence environnementale est devenue un de nos axes majeurs d'action. Les conventions présentées ce soir sont censées s'inscrire dans un nouveau RLP, modification partie d'une demande du 11^e arrondissement. Ce nouveau RLP doit diminuer très fortement la pression publicitaire à laquelle les Parisiens sont soumis au quotidien avec notamment la suppression des 4x3 appelés par Michel SERRES des « coups de poings » dans le paysage et la réduction à un maximum de 8 m² d'espace publicitaire. Ces palissades de chantier seront une fois de plus consacrées à de l'affichage publicitaire classique mis dans les mains des grands réseaux et au profit des plus grandes entreprises : les PME, les commerces locaux, les associations et les institutions culturelles restent pour la plupart exclues de ces réseaux de communication faute de disposer des moyens suffisants.

Pour notre part, nous considérons que ces espaces d'affichage locaux pourraient être mis à profit, non pas pour continuer à encourager les modes de consommation classiques et les grandes multinationales françaises ou étrangères, mais plutôt mis à profit du développement commercial de quartier : au profit des petits commerçants, des PME, des artisans, des associations, des institutions culturelles locales avec des régies spécifiques... Il existe des médias locaux, dans les quartiers et dans l'arrondissement, arrivant à vivre de la publicité. Pourquoi ne parviendrions-nous pas à de l'affichage dédié localement avec des régies

spécifiques plutôt que de continuer à encourager la standardisation des paysages et des modes de consommation ?

Ces conventions ont été signées et nous avons eu l'occasion de dénoncer la Municipalité de droite : en 2001, avant le deuxième tour, il existait des conventions liant la Ville pour plus de 10 ans. De même, nous allons désormais signer des conventions allant bien au-delà de notre mandat municipal puisqu'elles s'étalent de 13 ans pour l'une et 15 ans pour l'autre. Nous ne pensons pas qu'il est raisonnable de confier à un opérateur privé, pour une durée si longue, la maîtrise d'une partie de notre cadre de vie quotidien. Nous appelons à ce que ces espaces soient mis à disposition du développement économique, commercial et culturel de quartier et soient dédiés majoritairement à des PME, à des commerces, à des associations, à des institutions culturelles, à des initiatives locales.

Pour cette raison, nous nous abstiendrons sur ces délibérations.

M. le Maire : « Ces échanges nous rappellent les débats sur le règlement local de publicité. Effectivement, nous sommes sur la déclinaison de sa mise en œuvre. »

M. BELLIARD : « Merci M. le Maire. Ces délibérations posent la question de la publicité dans l'espace public. Il s'agit d'un marqueur de la manière dont nous percevons la Ville et de notre rapport aux incitations à la consommation. Les écologistes se sont battus depuis de nombreuses années pour réduire la place des messages publicitaires privés dans l'espace public. Pour nous, cette pollution visuelle doit être combattue comme les autres pollutions. La publicité nuit à la valorisation du patrimoine de la ville et à son attractivité touristique tandis que la luminosité excessive générée la nuit a des impacts négatifs sur la flore et la faune urbaine. Nous avons accompagné la lutte contre la publicité et contre les sociétés les portant et en tirant un profit très important. Voilà pour la question philosophique et politique.

Sur les délibérations elles-mêmes, comme vous l'avez signalé, nous observons un certain nombre d'améliorations dans ces conventions d'occupation des domaines publics. Toutefois, deux points restent à notre sens très problématiques. Pour commencer, la convention prévoit une durée d'exploitation très longue de 13 ans, pour permettre l'amortissement des investissements. Elle soustrait donc les opérateurs privés à toute contrainte supplémentaire initiée par une éventuelle modification du règlement local de publicité. D'une certaine façon, elle lit la Ville à un acteur privé pour une durée trop importante, à notre sens. Ensuite, elle ne précise pas les modalités d'exploitation des panneaux : notamment sur la question des consommations électriques en termes d'éclairage et de restriction des panneaux déroulants. Je fournis un petit chiffre pour illustrer mon propos : un panneau de 8m² déroulant, éclairé toutes les nuits, dans le respect des conventions proposées, consommera près de 2 570 kW/h sur l'année pour un coût de plus de 250 000 euros. Cette surconsommation va à l'encontre des objectifs affichés en termes de réduction des consommations énergétiques de la ville, dans un contexte où la France s'apprête à prendre la présidence de la prochaine conférence internationale sur le climat.

Je suis persuadé que vous partagez ces deux préoccupations même si vous n'aboutirez pas à la même conclusion de vote. Pour notre part, nous voterons contre cette délibération et nous travaillerons au niveau du Conseil de Paris à proposer un certain nombre d'amendements. »

M. TIBERTI : « M. le Maire, quelques mots pour éclairer la position du groupe communiste. Nous partageons l'essentiel de l'analyse de nos camarades radicaux et

écologistes. Par exemple, il nous semble difficile de croire à l'existence d'une véritable concurrence quand on passe de deux à trois acteurs. La notion même de concurrence avec ce genre de grands groupes nationaux, nous laisse perplexes.

De fait, la durée de 13 ans nous apparaît beaucoup trop longue et le passage de 15 à 13 ans semble un peu dérisoire ; d'autant que la Mairie a été capable de négocier davantage d'argent. Nous nous demandons toujours pourquoi il n'aurait pas été possible d'en négocier un peu plus. Cette question nous amène à nous abstenir : la politique d'austérité du Gouvernement va impacter durement les finances de la Ville de Paris. Pour notre part, nous nous battons, avec la nouvelle majorité je l'espère, pour dégager de nouvelles recettes afin de tenir tous nos engagements pris en mars devant les Parisiens. Nous ne voterons pas contre cette délibération, car il s'agit de rentrées financières pour la Ville, mais pour autant, il conviendra de s'interroger davantage sur la place de la publicité, quitte à la réduire réellement. Quand une entreprise comme la RATP est capable en rachetant de nouvelles rames de supprimer totalement la publicité des rames de métro (nous sommes directement concernés avec les lignes 2, 5 et 9), il apparaît aussi possible de supprimer la publicité dans de nombreux espaces. »

M. GARANDEAU : « Nous souhaitons nous abstenir sur cette délibération. Concernant la publicité en elle-même, nous n'avons aucune prévention idéologique à son égard. Toutefois, sur l'espace public urbain, télévisuel ou radiophonique, nous pouvons considérer qu'elle doit rester libérée de ce qui ne correspond pas à son identité. Par ailleurs, la Ville de Paris est suffisamment enlaidie par des expérimentations urbaines hasardeuses, et par un état de propreté qui sidère chaque jour davantage les touristes osant encore se rendre dans notre belle capitale. Nous sommes sensibles à l'argument évoqué à l'instant : cette publicité doit être qualitative. Il existe sûrement des façons astucieuses et instructives de faire en sorte qu'elle puisse apporter une plus-value positive à l'espace urbain. Pourquoi ne pas imaginer des formes de sponsoring et des parrainages par des marques afin de montrer des œuvres et des créations culturelles ? Il a été question du « street art », mais il est possible de montrer beaucoup de choses sur des panneaux publicitaires : cette idée nous semble intéressante.

Par ailleurs, même si le dossier ne le précise pas, nous aimerions connaître la destination de ces sommes, à quoi serviront-elles ? Si elles permettent de limiter ensuite la pression fiscale, nous voyons cela d'un très bon œil. En revanche, s'il s'agit d'alimenter à nouveau un saupoudrage budgétaire sur des choses un peu moins utiles, nous serons moins intéressés. »

M. le Maire : « Je vais donner la parole à M. HUBERT pour apporter les premiers éléments de réponse avant de compléter. »

M. HUBERT : « Tout d'abord, pour répondre sur la question technique de l'affectation des sommes, nos finances locales restent régies par le principe d'universalité. Ces recettes sont donc affectées au budget général de la Ville et contribuent à l'ensemble des services publics rendus aux Parisiens. Qu'il s'agisse de la garde d'enfants, du fonctionnement des écoles, de la propreté, des équipements sportifs, etc. Etc. Toutes les recettes tirées de ces conventions participent évidemment à l'amélioration de la qualité de vie à Paris.

Sur la question de la durée, M. BELLARD faisait référence à une durée permettant l'amortissement des investissements. Dans ce cas, il convient de se montrer exhaustif. Le compromis trouvé permet à la fois l'amortissement des investissements et une redevance minimum jugée suffisante par la Ville. La durée est évidemment calculée afin d'intégrer ces

deux composantes permettant d'en tirer des ressources. Si nous retirons la durée, le coût fixe d'investissement ne changeant pas, la redevance de la Ville va nécessairement diminuer. Pour cette raison, nous sommes parvenus à cette durée en baisse par rapport aux conventions précédentes.

Je me permettrais juste une question : sommes-nous réellement et progressivement envahis par la publicité dans les rues de l'arrondissement ? Par rapport à cette question, je vous lance le défi de trouver une rue de l'arrondissement davantage envahie par la publicité qu'elle ne l'était un siècle auparavant. Certes, les photos sont en noir et en blanc, mais à l'époque tous les immeubles et toutes les façades étaient peinturlurées jusqu'au deuxième, de réclames publicitaires. L'action publique de la Municipalité et de l'ensemble des pouvoirs publics quelles que soient leurs orientations politiques, a permis de réduire drastiquement la place de la publicité dans les rues parisiennes. Nous pouvons nous en réjouir.

Effectivement, les conventions présentées aujourd'hui s'inscrivent dans cette dynamique puisque le dernier règlement local de publicité auquel vous faisiez référence et qui se révèle bien plus restrictif que le code de l'environnement, vise avant tout la mise en place d'un dispositif restrictif préservant la qualité du cadre de vie et du paysage parisien, tout en respectant nos ambitions économiques et culturelles. Pour rappel, le dispositif en vigueur en ce moment à Paris, a pour objectif de réduire de 30% la densité publicitaire dans les rues. Nous avons supprimé les 12 m² (4x3) en les remplaçant par des 4 m² ou des 8 m². Nous avons également fortement limité la publicité lumineuse, nous avons supprimé la publicité aux abords des établissements scolaires ainsi que tous les dispositifs dits « intrusifs » tels que les dispositifs de comptage d'audience. Au regard de ces éléments, je vous invite à prendre en compte à la fois l'évolution d'une tendance longue souhaitée par tous, la réduction de la publicité à Paris et le fait que cette convention s'inscrive dans cette ambition politique et partagée. »

M. le Maire : « Absolument. Nous repartons dans le débat avec M. Christian SAINT-ETIENNE. »

M. SAINT-ETIENNE : « Que sont les dispositifs intrusifs et les comptages ? »

M. HUBERT : « Il s'agit de modalités de publicités innovantes un moment évoquées : notamment des panneaux qui identifient le passant, s'adaptent à lui et comptent le nombre de personnes passant. Ces dispositifs ont été refusés par la Ville de Paris ainsi que par la RATP, me semble-t-il. »

M. le Maire : « M. Jean-Christophe MIKHAÏLOFF pourra vous faire une formation très complète sur le sujet. Il connaît parfaitement la question, de même que M. Florent HUBERT que je remercie pour les détails et précisions apportés dans sa réponse.

Ce mouvement historique évoqué à l'instant est poursuivi depuis maintenant plus de dix ans à Paris. Effectivement, la place et la taille de la publicité a réduit de manière nette depuis 2001 à Paris. Ce mouvement va continuer avec ces deux délibérations.

Je réponds également au propos de M. Eric GARANDEAU : il justifiait son abstention en évoquant notamment la bonne intégration au paysage urbain des dispositifs. Nous connaissons bien les grands groupes évoqués dans la délibération, et ceux-ci suivent nos débats. Ils connaissent le débat existant au sein de la majorité parisienne, au sein du Conseil

de Paris, sur l'intégration et la place de la publicité. Leur intérêt est de pouvoir poursuivre cette activité. Jusqu'à maintenant, la Ville a su construire des partenariats intelligents et constructifs : Velib' en est une belle illustration. Ce système plébiscité par nos concitoyens est finalement financé par la publicité du groupe organisant Velib', et se révèle évidemment positif. Bien sûr, dans un monde idéal nous aimerions ne plus voir aucune publicité et profiter de la beauté architecturale de Paris. Toutefois, en ce qui concerne Velib', les panneaux sont très modestes par rapport au service massif rendu aux Parisiens.

Il s'agit d'une nouveauté depuis quelques années, nous allons vers un partenariat donnant-donnant. Il ne s'agit pas seulement pour le publicitaire d'apposer ses affiches et pour la Ville d'encaisser ses redevances, mais il s'agit de proposer un service publicitaire bénéficiant aux Parisiens au-delà de l'abondement au budget général. Je souhaitais insister sur cet aspect.

De toute façon, ce soir, le débat a seulement été amorcé. Je ne doute pas qu'il sera prolongé jusqu'à sa conclusion au prochain conseil de Paris. Car nous sommes davantage sur une question parisienne et non spécifique au 11^e arrondissement. Cette délibération est d'ailleurs présentée dans les 20 arrondissements.

Je vous propose de passer au vote sur les deux délibérations. »

Le projet de délibération est adopté à la majorité.

2014 DFA 14 Droit d'occuper le domaine de la Ville de Paris pour y exploiter de l'affichage publicitaire (chantiers relatifs à des travaux hors du domaine public routier)-Autorisation-signature

M. le Maire : « Pouvons-nous considérer que nous avons le même vote sur cette délibération ? »

Le projet de délibération est adopté à la majorité.

2014 DF 1019 Signature d'un protocole de fin de la convention d'exploitation de la publicité sur les abris à installer sur la voie publique pour les voyageurs de transports public de surface

M. HUBERT : « Il s'agit d'un point très technique. Nous parlons d'abribus, mais cela concerne aussi les taxis, de même que les cabines téléphoniques ayant vocation à disparaître. Ce marché a déjà été attribué. Il s'agit d'un dispositif technique permettant de faire tomber le marché précédent et d'assurer au mieux la transition avec le futur marché pour deux raisons toutes simples. Tout d'abord, un temps de conception se révèle nécessaire pour l'attributaire afin de préparer ce remplacement. De plus, il s'avère beaucoup plus simple et plus souhaitable pour nos riverains que la dépose et la pose des équipements soient réalisées simultanément et non pas la dépose à la fin d'un marché et la pose au début du marché suivant. Pour cette raison, il vous est demandé d'approuver ce protocole de transition de fin de marché. »

M. le Maire : « Merci. Nous pouvons considérer que les interventions sur le débat précédent couvraient également ce sujet. En l'absence de nouvelles interventions, nous allons donc procéder au vote. »

Le projet de délibération est adopté

PROPRETE ET EAU

2014 DPE 1019 Programme Local de Prévention des Déchets 2014 – Subventions (70.057 euros) et aide en nature (4.745 euros) à des associations en vue d'animations et d'actions innovantes

Mme DEBIEUVRE : « Comme vous le savez tous, nous avons eu dans le 11^e arrondissement une opération de réduction des déchets, « Moins de déchets dans le 11^e », préfiguration du programme local de prévention des déchets ensuite étendu à Paris. L'objectif est de réduire de 7% la production de déchets par habitant afin de répondre au Grenelle de l'environnement. Il s'agit là d'une subvention d'un montant de 28 000 euros en total, destinée à des associations en vue d'actions innovantes.

L'association « Pik Pik Environnement » reçoit une subvention de 5 000 € ; le projet : « Soupe Maison » avec l'association « A Toi Théâtre », 3 000 € ; le projet « La Vie publique de nos assiettes » avec l'association « Si Tu Vois Adrienne », 8 000 € ; l'association « Le Chaînon Manquant », 12 000 € ; et l'association « Carton Plein 75 », une aide en nature de 4 754 euros. L'ensemble représente 28 000 euros et l'aide en nature 4 754 euros. La plupart de ces associations cible la lutte contre le gaspillage alimentaire. »

M. le Maire : « Merci. Avez-vous des interventions ? Oui, M. Pierre JAPHET. »

M. JAPHET : « Mon intervention sera rapide. Evidemment, les élus écologistes sont très sensibles aux actions s'inscrivant dans le sens de la prévention et de la réduction des déchets. Nous regrettons cependant de ne pas voir ces actions prendre plus d'ampleur dans le 11^e arrondissement notamment à l'avenir. Il reste en effet beaucoup d'actions à mener dans ce domaine, en particulier pour le traitement des déchets verts. »

Mme DEBIEUVRE : « J'apporte une réponse à M. Pierre JAPHET, puisqu'il s'agissait de ma délégation dans la mandature précédente : j'ai beaucoup donné dans le déchet durant six ans. En ce qui concerne le déchet vert, j'avais fait une proposition à Mme Fabienne GIBOUDEAU : que deux fois par an, lorsque les gens nettoient leurs jardinières et leurs balcons, il soit possible d'apporter ses déchets verts dans les jardins où il existe des composts. Elle avait estimé cette idée judicieuse, mais elle n'a pas été mise en application. Nous pouvons donc la reprendre. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. Nous allons pouvoir passer au vote. »

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité

2014 DPE 1029 Nettoyement des voies publiques parisiennes avec engins laveurs haute pression à eau chaude – Marché de services – Modalités de passation

Mme DEBIEUVRE : « Comme vous le savez, les rues sont normalement nettoyées avec de l'eau froide, mais dans certains cas, des engins à haute pression et eau chaude permettent des nettoyages spécifiques. Je vous épargnerai le détail. Il s'agit d'un appel d'offres en deux lots : le 11^e arrondissement fait partie du lot n°1 avec les 9^e, 10^e, 12^e, 13^e, 18^e, 19^e et 20^e arrondissements. Les autres arrondissements relèvent naturellement du lot n° 2. Cet appel d'offres à bons de commande est prévu pour une durée de 48 mois avec comme critère n°1, 60% pour considérer la valeur financière et 40% pour assurer la qualité de la prestation. Je vous demande de voter cette autorisation. »

M. TIBERTI : « Quelques mots encore pour expliquer la position communiste. Nous voterons contre cette délibération car cette activité était assurée, voilà quelques années encore, en régie municipale. Nous ne comprenons pas la logique consistant à saucissonner les activités de nettoyage entre régie et passation de marché privé. Si la Ville dans ce qu'elle paye aux entreprises privées peut s'épargner leur marge bénéficiaire et réintégrer les activités en régie municipale, cela représente un gain d'argent pour le service public envers les Parisiens. De plus, sur le plan social, nous avons bien plus confiance en la ville qu'en ces entreprises privées pour traiter correctement ces salariés essentiels à la vie des Parisiens. »

M. BELLARD : « J'éclaire également le vote du groupe écologiste. Comme l'a rappelé mon collègue, nous observons une absence de lisibilité sur la stratégie d'externalisation proposée dans cette délibération. Pour cette raison, nous nous abstiendrons. »

Mme DEBIEUVRE : « La Ville de Paris ne s'amuse pas à payer des prestations plus chères qu'elles coûteraient en régie. Ce sujet est soigneusement étudié. Comme pour le ramassage des ordures, un équilibre doit être trouvé entre les activités réalisées en régie et les délégations à des entreprises, de façon à nous y retrouver sur le plan financier. »

M. le Maire : « Encore une fois, il s'agit d'un débat relevant davantage du Conseil de Paris. En tous cas, soyez assurés que la propreté est une de nos priorités. Nous en avons besoin et ces nouvelles machines, je l'espère, permettront d'améliorer la propreté de nos rues. Je vous propose de passer au vote. »

Le projet de délibération est adopté à la majorité**PREVENTION ET PROTECTION**

M. le Maire : « Après la délibération de M. Stéphane MARTINET, nous revenons à la délibération de Mme Nawel OUMER comme indiqué tout à l'heure. »

2014 DPP 1047 Subvention (1.300 euros) et convention avec la société coopérative d'intérêt collectif SCIC Ludomonde dans le cadre du dispositif Ville Vie Vacances dans le 11^e arrondissement.

M. MARTINET : « Le dispositif Ville Vie Vacances est un dispositif mis en place chaque année dans le cadre d'une circulaire adressée au Préfet par la délégation interministérielle à la ville. Ce dispositif de prévention s'adresse aux jeunes les plus en difficultés et issus en

priorité des quartiers inscrits en politique de la ville, qui ne partent pas en vacances. Il leur permet de bénéficier d'activités sportives, culturelles, loisirs, et d'une prise en charge éducative pendant les temps de vacances scolaires.

En ce qui nous concerne, l'organisme Ludomonde a proposé une action s'étant déroulée du 14 au 29 août de 17h à 21h, sur la placette située en face du gymnase dit « de la Fontaine au Roi ». Cette action a permis un lien intéressant avec des jeunes faisant ensuite l'objet d'un suivi avec d'autres associations de quartiers.

Bien entendu, il s'agit de la période où la ville est la plus vide, où les acteurs publics sont les moins nombreux. Alors pour ne pas donner à ces jeunes l'impression qu'ils sont laissés pour compte, il leur est proposé ces activités. Cela permet de les maintenir dans un cadre social soutenu et ensuite de les identifier, et de les maintenir dans des programmes, le reste de l'année, nous permettant de les suivre.

La proposition est une subvention à hauteur de 1 300 euros. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. En l'absence d'interventions, nous passons au vote. »

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité

DEMOCRATIE LOCALE

M. le Maire : « Nous revenons sur la délibération relative à l'adoption du règlement des conseils de quartiers. Le Code général des collectivités territoriales dispose en effet que le Conseil municipal fixe la dénomination, la composition et les modalités de fonctionnement de ces conseils.

Pour cette rentrée placée sous le thème de la démocratie et de la participation des habitants, il nous a semblé intéressant de proposer une évolution du règlement intérieur permettant de reconnaître le travail des personnes s'engageant pour faire fonctionner concrètement et faire vivre leur conseil de quartier. Je passe la parole à Mme Nawel OUMER pour présenter cette proposition. »

11201428 Adoption du règlement des Conseils de quartier du 11^e arrondissement

Mme OUMER : « Merci Monsieur le Maire, mes chers collègues. Tout d'abord, je vous prie d'excuser mon retard, je reviens d'un déplacement en province pour raisons professionnelles.

Comme vous l'aurez constaté, dans le journal municipal, un focus particulier en cahier central est dédié à la démocratie locale et l'implication des citoyens. Aujourd'hui est présenté le règlement des conseils de quartiers revu et modifié en partie afin de permettre une plus grande participation de citoyens. Précédemment, le principe consistait à ouvrir le plus largement possible la participation de chaque habitant. Comme vous le savez, notre arrondissement compte plusieurs conseils de quartier. Il s'agit d'avoir un fonctionnement assez souple, et surtout de valoriser cette participation et cette implication pour le quartier. Qu'il s'agisse de réagir à quelque chose existant déjà, à un projet proposé par des acteurs privés ou publics, ou que l'on vienne porter un projet. Toutes ces démarches, toutes ces prises

de parole et ces implications doivent être rendues possibles. Les quelques modifications apportées au règlement intérieur des conseils de quartiers répondent à cette volonté.

Ce règlement résulte d'une démarche collective. Dès son élection, le maire du 11^e arrondissement a vraiment souhaité investir ce sujet pour ne pas perdre de temps sur les six années de mandature. Ceux ayant déjà participé aux conseils de quartiers savent combien certains projets exigent du temps pour être portés et pour les faire vivre. Cette semaine, nous avons d'ailleurs posé la première pierre du beau projet du 63, boulevard de Charonne. De nombreux conseillers de quartier étaient présents puisque ce projet était aussi le fruit de leur participation. L'idée est donc de créer une dynamique et de favoriser les conditions d'implication des habitants dans cette instance de démocratie locale, instance centrale de la vie démocratique d'un arrondissement et d'une commune.

Voilà dans les grandes lignes, les inspirations ayant animé le groupe d'élus. Ce travail est passé également par des échanges avec les habitants avant de produire le règlement soumis à approbation ce soir. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. Voilà effectivement un sujet important. Avez-vous des demandes d'interventions ? »

Mme SPINNEWEBER : « Le groupe d'animation, la structure clé des conseils de quartiers et une forme d'expression de la démocratie locale, voit son mode de désignation sensiblement modifié dans sa définition au niveau de l'article 2. L'idée consistant à favoriser l'ouverture des groupes d'animation aux nouveaux venus et d'apporter du sang neuf, apparaît tout à fait louable. Nous sommes bien entendu d'accord avec cette idée de base.

Cependant, ce nouveau règlement présente un risque principal : voir le tirage au sort écarter d'un coup tous les sortants actifs dont certains sont investis depuis 2001 et font vivre les conseils de quartier à bout de bras depuis de nombreuses années. Il existe alors un risque non négligeable que tous les nouveaux membres des groupes d'animation des conseils de quartiers soient inexpérimentés et que nombre d'entre eux disparaissent rapidement. En dépit bien sûr, de la démission automatique au bout de trois absences injustifiées prévue par le nouveau règlement, nous aurons toutefois un temps de latence entre la disparition des conseillers et l'arrivée de nouveaux volontaires. Il existe donc un risque préoccupant de perte de connaissance, perte de compétence, et d'un déclin des conseils de quartiers.

Les conseils de quartiers auxquels cette modification a été présentée lors d'une commission spéciale ont exprimé leur désaccord sur ce point. Tout en conservant le principe d'une ouverture des groupes d'animation, nous déposons en séance l'amendement suivant pour l'article 2. Nous suggérons de remplacer la deuxième phrase du deuxième paragraphe par « *le groupe d'animation sera composé : pour moitié, des membres issus des commissions désignés par tirage au sort, pour trois ans, parmi les volontaires de chaque commission, dans la limite de trois par commission ; pour moitié, des membres tirés au sort, pour trois ans, parmi les volontaires au sein du groupe d'animation sortant.* » Cet amendement a le double mérite de permettre l'ouverture souhaitée et de conserver un socle de compétences et d'expériences issu des sortants.

Je vous remercie. »

M. le Maire : « Merci pour votre intervention très claire. Nous allons y répondre. M. Pierre JAPHET a demandé la parole. »

M. JAPHET : « Comme je l'indiquais tout à l'heure pour le règlement du conseil d'arrondissement, le groupe écologiste a beaucoup participé aux travaux de révision du règlement des conseils de quartiers. Quelques-unes de nos propositions ont été prises en compte, notamment celle pour une plus grande autonomie des conseils de quartiers sur l'établissement de l'ordre du jour des réunions plénières. En revanche, nous déplorons que les conseils de quartiers eux-mêmes, n'aient pas été davantage associés à ces travaux et n'aient pu prendre connaissance que tardivement du projet présenté ce soir.

Malgré ces réserves, il semble que le texte offre suffisamment de souplesse pour permettre aux différents conseils de quartiers d'interpréter et d'adapter ce règlement à leur mode de fonctionnement spécifique. Il leur permet également d'assurer cette transmission et ce mix entre nouvelle équipe et anciens. Des suggestions ont d'ailleurs été effectuées en ce sens lors de la réunion avec les groupes d'animation sortant. En outre, nous tenons également à souligner qu'en vertu du nouveau règlement intérieur du conseil d'arrondissement, les conseils de quartiers auront la possibilité de présenter des vœux au conseil d'arrondissement pour amender ce règlement s'ils le jugent nécessaire à l'expérience.

Pour cette raison, et soucieux de permettre aux conseils de quartiers de redémarrer leur activité au plus tôt, nous voterons ce texte en l'état. »

M. MARTINS : « Au nom du groupe Radicaux de gauche –Centre –Indépendants, je voudrais apporter mon soutien plein et entier à ce projet de délibération et à ce règlement. Après les propos de l'opposition, je souhaite ainsi apporter le soutien de notre groupe aux nouvelles pratiques démocratiques proposées par ce règlement, et notamment la garantie de renouvellement et la garantie de non captation de la démocratie locale par des professionnels. Selon moi, ce règlement permettra l'ouverture à d'autres publics que ceux que nous connaissons.

Excusez-moi M. le Maire, mais j'ai entendu quelque chose d'assez choquant dans la bouche de l'opposition : un amendement proposant de garder aux sortants. Nous émettrons un avis défavorable : dans une démocratie, nous ne pouvons imaginer garder de droit des sortants, à l'Assemblée nationale par exemple, sous prétexte qu'ils sont sortants. Cela ne me semble pas un bon principe démocratique.»

M. le Maire : « En l'absence d'autres interventions, je laisse la parole à Mme Nawel OUMER afin de répondre. »

Mme OUMER : « Merci M. le Maire. Comme à mon habitude, j'estime les propos entendus constructifs : je ne vois pas d'opposition frontale. Effectivement, cela paraît caricatural, mais cela est vrai. A partir du moment où nous sommes dans une démarche de renouvellement, nous avons choisi un procédé permettant un large renouvellement sans exclure, en aucune façon, la présence de personnes désirant continuer. Nous ne sommes absolument pas dans cette démarche.

Je ne peux pas deviner l'avenir, mais par définition, la présence de personnes anciennement investies dans les conseils de quartiers ne peut pas être exclue par le tirage au sort. Il ne s'agit

pas d'opposer anciens et nouveaux à partir du moment où chacun a la possibilité de se présenter et d'être volontaire. Le jeu démocratique est ainsi garanti.

Pour rappel, tous les conseils de quartiers ont un jour été composés de nouveaux conseillers. Un jour, vous avez été nouveau, vous avez pris l'initiative et vous avez appris à fonctionner. C'est tout l'intérêt : on n'apprend pas la démocratie en arrivant dans un conseil de quartier, un citoyen la connaît déjà parce qu'il est majeur, parce qu'il vit en société, parce qu'il participe à un débat ou s'y intéresse simplement.

Pour ma part, j'ai toute confiance en ces nouveaux conseillers de quartiers qui seraient candidats et seraient amenés à participer aux groupes d'animation. Certes, le groupe d'animation est une instance du fonctionnement du conseil de quartier, très importante, puisqu'il permet la coordination des activités du conseil de quartier, mais le cœur de ce conseil est le travail effectué par ses membres dans le cadre des commissions. Ils portent le cœur de l'implication citoyenne et donnent le sens à cet investissement.

Le groupe d'animation se situe plutôt dans une dimension fonctionnelle : il s'agit d'un plus donné par certains conseillers au conseil de quartier, mais le cœur de l'investissement des groupes d'animations est ce qu'ils portent sur le fond au sein des commissions.

Nous avons eu deux réunions durant deux heures avec les représentants des groupes d'animation : tout le monde s'est exprimé. J'ai en mémoire la première réunion, échange assez ouvert où nous avons pu constater que chacun vivait son rôle de conseiller de quartier, de manière différente. Il se pose différentes questions comme le rapport avec la Mairie, la question du positionnement par rapport au projet pouvant ou non être présenté par la Mairie. D'autres voyaient les choses différemment : être conseiller de quartier consistait à venir avec un projet afin de porter ce projet dans l'intérêt du quartier, parce qu'il correspond à ce qu'ils pensent, ce qu'ils voient ou ce qu'ils vivent. Nous sommes sur une palette très diverse d'investissements. Il s'agit d'offrir des outils permettant de coordonner et de laisser la place à chacun. Encore une fois, le tirage au sort n'exclut personne. »

M. le Maire : « Merci pour ce débat me semblant très important. Je précise l'état d'esprit dans lequel a été rédigé ce texte. Nous souhaitons susciter le plus fort renouvellement possible au sein des conseils de quartiers du 11^e arrondissement tout en bénéficiant de l'expérience acquise par celles et ceux investis parfois depuis 2002. D'ailleurs, je profite de mon propos pour remercier ces personnes pour leur engagement et le temps donné pour notre vie collective et notre vie démocratique. Je voudrais aussi leur dire qu'elles ne doivent pas avoir peur de ce renouvellement : il leur permettra de côtoyer de nouvelles personnes si elles veulent continuer à s'impliquer dans leur conseil de quartier, à proposer des actions (animation culturelle, propreté, solidarité...). Que ce soit des nouveaux venus ou des anciens –rien n'est plus égalitaire que le tirage au sort-, il me semble important que chacun puisse s'impliquer dans l'animation du conseil de quartier. Fixer et proposer un ordre du jour, proposer une date de réunion, etc. : il s'agit d'abord de questions logistiques. Par exemple, beaucoup de conseils de quartiers organisent un pot à l'issue de leurs réunions, il appartient au groupe d'animation de s'en charger.

Je ne souhaite pas voir cristalliser un enjeu autour d'un pouvoir que détiendrait le groupe d'animation. Il s'agit avant tout d'une charge et d'un engagement nécessaire pour faire vivre son conseil de quartier. Encore une fois, je ne vois pas en quoi le tirage au sort, permettant de faire monter de nouvelles personnes, mettrait en danger les personnes s'étant engagées et

désirant continuer à s'engager. Elles pourront bien évidemment poursuivre leur engagement, même si le sort ne les désigne pas pour siéger dans la commission d'animation. Je suis certain qu'ils trouveront des formes d'engagement leur permettant de rester très utiles au conseil de quartier. Ils pourront par exemple, former de nouveaux responsables. Le renouvellement fait partie de la démocratie. M. MARTINS l'évoquait de manière interpellative : nous-même, quand nous remettons en cause notre mandat, nous nous présentons devant l'ensemble des électeurs. Là-aussi, il existe un dispositif permettant un turn-over régulier des équipes d'animation des conseils de quartiers.

En tout cas, l'état d'esprit dans lequel nous avons rédigé cette proposition est celui de l'ouverture. Nous voulons nous assurer que les habitants les plus variés puissent s'impliquer dans leur conseil de quartier.

Enfin, il est toujours possible de contourner un règlement. Mais je fais confiance à nos concitoyens pour que chacune et chacun en respecte l'esprit d'ouverture.

Je ne vais pas être plus long, je vois M. Christian SAINT-ETIENNE qui souhaite relancer le débat. »

M. SAINT-ETIENNE : « Il ne s'agit pas de relancer le débat. Un tirage au sort est différent d'un renouvellement par un vote des électeurs. Nous sommes totalement favorables au renouvellement des conseils de quartiers et des groupes les dirigeant. Mais nous souhaitons simplement préserver les acquis d'expérience. Notre proposition permettait ainsi de conserver le savoir acquis par les gens ayant participé durant longtemps à ces conseils.

Bien entendu, ils peuvent se représenter et peuvent être choisis par le tirage au sort. Mais comme d'habitude, on choisit la caricature plutôt que de réfléchir au fond du sujet. »

M. le Maire : « Je vais me répéter. Sur ce point, il me semble important de demander aux anciens bénéficiant d'expérience, leur aide afin de former les nouveaux entrants. Qu'ils soient tirés au sort ou non.

Selon moi, la démocratie locale et les conseils de quartiers revêtent un intérêt pédagogique en permettant à nos concitoyens de toucher du doigt la gestion d'une collectivité. Nous observons là une dimension essentielle de la démarche portée par la loi Vaillant de 2002, ayant permis la création des 121 conseils de quartiers à Paris.

Nous restons dans cet état d'esprit : que le conseil de quartier, le budget participatif lancé avec Mme Anne HIDALGO, soient des occasions pour nos concitoyens de comprendre comment fonctionne notre ville, quelles sont ses dimensions de complexité, pourquoi un projet peut se réaliser ou non, à partir de quels critères il est évalué... Cela permet ainsi de mieux comprendre la complexité des décisions publiques. Nous observons derrière des enjeux essentiels.

Nous allons passer au vote. Je propose de voter le projet d'amendement proposé en séance par l'opposition. »

L'amendement est rejeté

M. le Maire : « Nous mettons à présent aux voix le projet de règlement des conseils de quartiers tel qu'il a été présenté. Les élus du groupe Union de la Droite et du Centre s'abstiennent. »

Le projet de délibération est adopté

M. le Maire : « Je profite de ce débat pour informer nos collègues ainsi que l'assistance que nous aurons le 27 septembre prochain, dans cette même salle des fêtes, une journée entière consacrée à la démocratie, à l'investissement citoyen et à la participation. Cette journée sera aussi l'occasion de présenter le mode d'emploi. Il s'agit effectivement du thème du dernier journal municipal. En effet, dans un règlement intérieur, il convient ensuite d'examiner l'application des textes dans le détail. Nous évoquerons aussi le budget participatif puisque nous serons en pleine période de vote. J'appelle donc l'ensemble des citoyens du 11^e arrondissement à voter du 24 septembre au 1^{er} octobre, afin de choisir parmi les 15 projets prédéterminés pour cette année, de manière expérimentale, par les services de la Ville. Nos concitoyens pourront choisir les projets qu'ils souhaitent voir mis en œuvre. Cette démarche ira plus loin encore l'an prochain puisque dès la fin de cette année, nous engagerons une première phase du nouveau budget participatif de l'an prochain permettant à l'ensemble des habitants du 11^e arrondissement et de Paris, de proposer leur projet. L'an prochain, sur proposition des habitants, les projets seront expertisés techniquement et financièrement : les projets réalisables seront ensuite mis au vote de l'ensemble des Parisiennes et des Parisiens. Les projets définis et adoptés seront alors mis en œuvre. Je donne donc rendez-vous du 24 septembre au 1^{er} octobre pour le vote et samedi 27 pour le forum de la démocratie locale du 11^e arrondissement dans cette même salle des fêtes.

Nous reprenons le cours de notre ordre du jour. »

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, EMPLOI, ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

2014 DDEES 1076 Subvention (6.400 euros) à l'association des commerçants Oberkampf-Parmentier pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2013 (11e).

M. DUCLOUX : « Cette association de commerçants situés principalement autour de la rue Oberkampf est présidée Mme Françoise RENIER-VIQUESNEL, figure du 11^e arrondissement. Son commerce est sans doute la plus vieille quincaillerie parisienne. Cela fait aussi partie du patrimoine et de la sauvegarde du commerce de proximité.

Comme chaque année, cette association participe à l'embellissement des rues Oberkampf, Parmentier et des rues adjacentes. Cette année, la dominante était autour du rose puisque le décor lumineux était composé de lustres centraux roses encadrés par des rideaux de LED pétillants en pointe donnant un effet de tombée de neige.

Le montant de cette subvention s'élève à 6 400 euros. Bien entendu, je vous invite à la voter. »

M. le Maire : « Merci beaucoup pour cette présentation très claire. Avez-vous des demandes d'interventions ? »

M. MIKHAILOFF : « Mon interprétation sera très brève. Je salue simplement l'action de cette association. Il n'est pas facile d'animer une association en général, et une association de commerçants en particulier. Les commerçants et les animateurs de ces associations ont le plus grand mal à fédérer leurs collègues commerçants et à recueillir des fonds. Cette association existant depuis longtemps propose effectivement des illuminations en LED basse tension, de qualité, appréciées fortement des habitants. Celles-ci participent à la « commercialité » et à l'animation de ce tronçon de la rue Oberkampf. »

Mme MOREL : « En fin de séance, le groupe écologiste déposera un vœu concernant tout particulièrement les illuminations de fêtes de fin d'année. Toutefois, je souhaite apporter quelques précisions afin d'expliquer notre vote.

Dans le cadre du plan climat parisien et de la participation de Paris à la COP21, et de la conférence sur les changements climatiques devant se dérouler dès janvier prochain au Bourget et à Paris, Mme Anne HIDALGO nous a demandé d'agir localement au plus vite. Des gestes forts et symboliques doivent être engagés dès aujourd'hui. Nous souhaitons donc qu'une sensibilisation soit engagée avec l'ensemble des commerçants dans ce sens. Valoriser les commerces de proximité pour les rendre encore plus conviviaux et plus attractifs, ne passe pas forcément par plus d'éclairage, surtout lorsque ces éclairages interviennent la nuit.

En tant que présidente de la SEMAEST, je sais que d'autres méthodes de travail sont possibles. La SEMAEST accompagne, depuis plus de deux ans durant cette période, les commerçants pour imaginer et mettre en œuvre d'autres manières de célébrer les fêtes de fin d'année, à travers notamment des décorations de vitrines renouvelées.

Pour cette raison, le groupe écologiste s'abstiendra sur cette délibération. »

M. le Maire : « Effectivement, un vœu nous permettra de creuser cette question. En l'absence d'autres interventions, nous passons au vote. »

Le projet de délibération est adopté

2014 DDEES 1077 Subvention (8.000 euros) à l'association des commerçants du quartier Beaumarchais pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2013 (11^e).

M. DUCLOUX : « Nous changeons totalement de quartier pour nous diriger vers le boulevard Beaumarchais. Celui-ci a également pu être illuminé grâce à une association présidée par M. David THOMAS. Celui-ci va passer la main, puisque ces activités professionnelles l'amènent à quitter Paris. Le nouveau président s'appelle M. Eric PRZYBYLAK. J'ai eu l'occasion de le rencontrer. Pour répondre au propos de Mme MOREL, M. François VAUGLIN, maire du 11^e arrondissement, et moi-même, recevrons très prochainement les présidents des 12 associations de commerçants de l'arrondissement : notre rôle est justement d'être à leurs côtés comme le soulignait justement M. Jean-Christophe MIKHAILOFF tout à l'heure.

Pour le quartier Beaumarchais débordant un peu vers la rue du Pas de la Mule, les illuminations étaient composées de 20 traverses avec lustres centraux couleur blanc chaud, entourés de drapés de rideaux LED blancs, pour faire plaisir à nos amis Verts. La subvention s'élève à 8 000 euros et je vous invite à la voter.

Si M. le Maire le permet, je voudrais ajouter un petit mot afin d'annoncer une belle manifestation, le 11 octobre prochain, comme chaque année. M. Jean-Christophe MIKHAILOFF et M. François BLOCHE ont été à l'initiative de cette opération « Bastille Quartier libre » organisée par les commerçants du quartier Bastille. Avec M. François VAUGLIN, je vous invite à participer à cette belle initiative le 11 octobre à 11h, rue de la Roquette.

Là-aussi, des associations de commerçants innovent et agissent dans le seul intérêt du commerce de proximité, vecteur de lien social dans notre arrondissement. »

M. le Maire : « J'en profite pour informer le Conseil que M. David THOMAS et son association organisent un vide-grenier (brocante), dimanche prochain. Il a d'ailleurs connu quelques soucis sur ce dossier : nous avons évidemment émis un avis favorable, mais la préfecture avait mis quelques obstacles à présent réglés. Si bien que la brocante pourra se dérouler sans souci.

Au moment de passer au vote, j'informe que M. Jean-François MARTINS nous a quittés et a donné pouvoir à M. Jean-Christophe MIKHAILOFF pour la fin de la séance. »

M. JAPHET : « Je souhaite répondre à M. Philippe DUCLOUX : je suis très touché que tu veuilles faire plaisir au groupe Verts. Toutefois, l'utilisation d'éclairages économes en énergies nous fait certes plaisir, mais l'enjeu est surtout de lutter contre le changement climatique menaçant l'avenir de l'humanité et de nos enfants. »

Mme SPINNEWEBER : « Bien sûr, nous voterons pour cette demande de subvention. Nous nous étonnons toutefois de ne pas voir de demande pour les commerçants de la rue de Charonne et de la rue de la Roquette. Parce qu'ils n'ont rien demandé ? Ou parce que les subventions seront proposées au cours d'un prochain conseil ? »

M. DUCLOUX : « C'est une bonne question. M. MIKHAILOFF ayant suivi ce dossier auparavant pourrait répondre. Vous mettez cependant une difficulté en avant : les subventions arrivent tardivement : nous sommes au mois de septembre, et il reste quelques séances avant la fin de l'année. Trois associations, dans le 11^e arrondissement, avaient participé aux illuminations et pourront bénéficier du financement.

Pour rappel, les financements sont effectués pour un tiers par la Ville au travers de ses subventions, un tiers par l'association de commerçants, et un tiers grâce à des manifestations comme les vide-greniers par exemple. Mais si ces deux associations citées ont déposé un dossier de subvention, celui-ci passera en conseil d'arrondissement. »

M. le Maire : « D'autres subventions arriveront probablement. Mais pour les deux exemples cités. Ces deux associations n'avaient pas organisé, me semble-t-il, d'illuminations l'an passé. Pour cette raison, aucune subvention n'est prévue. Nous passons au vote. »

Le projet de délibération est adopté

2014 DDEEES 1106 Subvention (10.000 euros) à l'association Artistes et Artisans d'Art (11^e)

M. DUCLOUX : « Nous changeons totalement de registre puisque nous passons du commerce à l'artisanat. Cette association existe depuis de nombreuses années, puisqu'en 2014, nous avons fêté la 15^e édition du salon de l'artisanat à la salle Olympe de Gouges. Pour cette édition, le fil rouge était l'association gérée par le costumier Ollivier Henry, diplômé de l'école Duperré. A travers la mode, le stylisme et la broderie d'art, il a servi de fil conducteur.

Comme chaque année, cette manifestation a rencontré un franc succès. Celle-ci est organisée par les Artistes et Artisans d'Art du 11^e en lien avec la Mairie. Il vous est proposé d'accorder une subvention de 10 000 euros.

Pour information, le prochain salon se déroulera du 7 au 15 février prochain à la salle Olympe de Gouges. Bien entendu, vous y serez tous conviés.

Cette manifestation se veut aussi un encouragement car le 11^e est aussi une terre d'artisanat. A travers elle, nous permettons à des artisans de pouvoir exprimer leur talent et de défendre un savoir-faire. Par les temps qui courent, il s'agit de quelque chose d'important. La Mairie du 11^e est très heureuse et très fière d'organiser ce salon. »

M. le Maire : « Merci à vous. En l'absence d'interventions, nous pouvons passer au vote. »

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité**FAMILLE ET PETITE ENFANCE**

M. le Maire : « Nous passons à la petite enfance avec Mme Dominique KIELEMOËS : voulez-vous faire une présentation groupée ou séparée ?

Mme KIELEMOËS : « Pour les trois premières délibérations, il est effectivement possible de les présenter ensemble, mais les autres méritent d'être présentées une par une. »

2014 DFPE 1130 Subvention (188.030 euros) et avenant n° 1 avec l'association Abc Puériculture (16^e) pour la structure multi accueil Au Fil des Ours (11^e).

Mme KIELEMOËS : « Pour la première subvention, il s'agit du premier avenant à une convention signée en juillet 2013 : elle concerne l'association Abc Puériculture. Celle-ci a son siège dans le 16^e arrondissement, mais compte des crèches associatives dans de nombreux arrondissements, et notamment deux dans le 11^e.

La première, la crèche Au fil des Ours se situe au 13, Impasse Cesselin. Ces conventions sont prévues pour une durée de trois ans, et elles insistent sur l'accueil de tous les enfants sans discrimination, tous les jours de la semaine, sur la participation de l'association à la commission d'attribution des places d'accueil collectif organisée par la Mairie d'arrondissement, et sur l'engagement de l'association d'optimiser ses taux d'occupation et ses taux de fréquentation.

Pour la crèche Au fil des Ours, il vous est proposé de délibérer sur une subvention de 188 030 euros. Cette crèche a une capacité de 30 places.

Pour la deuxième délibération, il s'agit toujours de la même association Abc Puériculture, pour la crèche le Lagon des ours située 13, rue des Bleuets. Celle-ci affiche une capacité de 64 places. Pour cette raison, la subvention proposée s'élève à 357 470 euros.

M. GARANDEAU avait posé une question lors du premier conseil d'arrondissement : effectivement, renseignements pris, toutes les subventions sont étudiées de très près par la direction de la petite enfance. L'essentiel de cette subvention, plus de 90%, consiste dans le paiement des salaires.

Pour la troisième subvention, il s'agit du premier avenant d'une convention signée en juillet 2013 avec l'association Œuvre Nouvelle des Crèches Parisiennes pour la crèche collective Saint Ambroise (11e), située 19, rue Pasteur. Cette crèche accueille 30 enfants et il s'agit d'une subvention fixée à 259 449 euros. »

M. le Maire : « Avez-vous des demandes d'interventions sur ces trois subventions ? Aucune. Nous pouvons donc passer au vote. »

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité

2014 DFPE 1134 Subvention (357.470 euros) et avenant n° 1 avec l'association Abc Puériculture (16e) pour la structure multi accueil Lagon des Ours (11e).

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité

2014 DFPE 1205 Subvention (259.449 euros) et avenant n° 1 avec l'association Œuvre Nouvelle des Crèches Parisiennes (16e) pour la crèche collective Saint Ambroise (11e).

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité

2014 DFPE 1378 Convention avec les Restaurants du Cœur et Sodexo pour la collecte des "bébérestos du cœur" de décembre 2014

Mme KIELEMOËS : « Il s'agit de délibérer sur une convention de partenariat entre les Restaurants du Cœur, Sodexo et la Ville de Paris.

Pour la sixième fois, la Ville de Paris s'engage aux côtés des Restaurants du Cœur et de la société Sodexo afin de réaliser une collecte de dons auprès des parents des enfants fréquentant les établissements d'accueil de la petite enfance. La dernière campagne d'hiver s'est déroulée du 2 au 6 décembre 2013. Il s'agit de recueillir des dons au sein des établissements, ou d'orienter les familles vers les 16 mairies d'arrondissement participantes.

Cette opération a pour objectif de récolter des vêtements d'hiver, des produits d'hygiène et divers produits de puériculture. Il est proposé que la Ville de Paris apporte à nouveau son concours aux Restaurants du Cœur, en s'appuyant à la fois sur l'ensemble du réseau des établissements d'accueil de petite enfance et sur les mairies d'arrondissement volontaires pour

mettre à disposition des familles un lieu de stockage dans leurs locaux. La société Sodexo, partenaire des Restaurants du Cœur, assure pour sa part la confection et la diffusion des supports de communication ainsi que la mise à disposition de sa logistique pour l'enlèvement et le stockage des dons collectés.

Il est proposé que cette opération se déroule en 2014 pendant une semaine, du lundi 1^{er} décembre au vendredi 5 décembre 2014 (ou samedi 6 décembre, au choix des mairies d'arrondissements). »

M. le Maire : « Cette collecte est vraiment très importante pour les familles les plus défavorisées. En l'absence d'interventions, nous passons au vote. »

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité

2014 DFPE 1380 Subvention (122 099 euros) et avenant à convention avec l'association Ecole des Parents et des Educateurs d'Ile de France pour le lieu d'accueil enfants parents La maison ouverte à Paris (11^e).

Mme KIELEMOËS : « Il s'agit d'une subvention de 122 099 euros, là aussi il s'agit d'un avenant à la convention passée entre la Ville de Paris et l'école des Parents et des Educateurs d'Ile de France pour le lieu d'accueil enfants parents La maison ouverte située boulevard Voltaire.

J'ai déjà présenté, me semble-t-il, une délibération au dernier conseil de Paris dans laquelle j'évoquais l'école des parents et éducateurs. Tous les élus du 11^e arrondissement connaissent bien cette association. Son siège social est situé 5, impasse Bon-Secours. L'objet de l'association est de dispenser toute activité destinée à répandre une meilleure connaissance de l'enfant et des réalités éducatives et familiales parmi les parents et les éducateurs, et, d'une façon générale les aider à résoudre les difficultés de leur tâche, notamment sur le plan relationnel. Cette mission s'exerce, entre autre depuis mars 1990, au sein d'un lieu d'accueil enfants parents, La Maison Ouverte, au 164 boulevard Voltaire à Paris. Ce lieu est ouvert du mardi matin au samedi 18h, et il assure un accueil anonyme et gratuit pour tous les enfants de 0 à 4 ans accompagnés d'un adulte. En 2013, le lieu a enregistré 2 268 passages enfants.

Cette association bénéficie du soutien de la Caisse d'Allocations Familiales et de celui de la Ville de Paris aux termes d'une convention pluriannuelle conclue en novembre 2013 pour une durée courant jusqu'au 31 décembre 2016. Pour rappel, il s'agit d'une subvention de 122 099 euros. »

M. le Maire : « Merci. Avez-vous des interventions ? Aucune ? Nous passons au vote. Mme Martine DEBIEUVRE signale sa non-participation au vote puisqu'elle siège au conseil d'administration de cette association. »

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité

AFFAIRES SOCIALES

2014 DASCO 1026 Subventions (2.850 euros) à diverses associations pour des actions politique de la Ville dans le 11^e arrondissement.

Mme CHARPENTIER : « Excusez-moi pour le retard, mais j'avais une réunion à la Ville de Paris, concernant la politique de la ville. Justement nous y venons. »

A travers cette délibération, il s'agit d'une subvention de 2 850 euros à deux associations œuvrant dans le 11^e arrondissement en matière de politique de la Ville. La Fondation Etudiante pour la Ville est située dans le 10^e mais compte des actions au collège Lucie et Raymond Aubrac ainsi qu'à la ludothèque. L'association Proquartet est située dans le 4^e mais organise un spectacle musical avec des enfants d'école élémentaire et une cinquantaine d'adolescents du collège Lucie et Raymond Aubrac.

Je vous propose un vote sur ces deux subventions : 1 350 euros pour la FEV et 1 500 euros pour Proquartet dans le cadre de la délégation politique de la ville et à l'intégration. »

Mme PRADINAS-HOFFMANN : « Pour compléter le propos de Mme Isabelle CHARPENTIER, je souhaite saluer l'action des étudiants de la FEV : ils interviennent dans les écoles élémentaires pour l'aide aux devoirs. »

M. le Maire : « Merci pour cette précision. Je passe la parole à Mme Joëlle MOREL. »

Mme MOREL : « Merci M. le Maire. Nous votons ce soir des subventions à des associations du quartier Politique de la Ville. Nous pouvons nous en réjouir car nous savons tous combien les associations jouent toutes un rôle capital, particulièrement dans les quartiers en difficulté. »

J'ai aussi une pensée pour toutes les associations ayant disparu du quartier politique de la ville. Elles réalisaient pourtant un travail remarquable. Je peux citer en exemple, « Belleville insolite » ou « La Maison du développement solidaire ». Depuis quelques jours, une nouvelle association disparaît : « Le pont des échanges, le Monde change ». A travers le dépôt de bilan de ces différentes associations, nous pouvons voir le développement d'une image négative pour ce quartier. Face à la réalité sociale de plus en plus compliquée, et face à la précarité, de plus en plus d'associations se trouvent démunies : elles ne peuvent pas remplacer les services sociaux, elles sont essouffées, elles sont désabusées, elles sont déçues... L'association « Sur le pont des échanges, le monde change », rend donc la clé du Pavillon à la clé. Quel gâchis après plus de dix ans d'un travail acharné dans ce quartier !

Comme je l'avais proposé voilà un peu plus d'un an au Maire du 11^e, ce local situé dans la même rue que le gymnase Berlemont, ne doit en aucun cas rester vide longtemps. Il doit être l'objet d'une réelle réflexion avec l'ensemble des partenaires et des élus concernés pour que d'autres associations, d'autres collectifs, d'autres habitants ou conseils de quartiers s'approprient au plus vite ce rez-de-chaussée. Comme je l'avais déjà proposé, je renouvelle donc la proposition de confier la gestion de ce local aux associations de proximité et aux habitants de ce quartier. »

M. le Maire : « Merci pour votre intervention dont le début portait sur l'objet de la délibération. Puisque l'ordre du jour est particulièrement chargé, je vous invite à le respecter. »

M. BLOCHE : « Je voudrais dire un mot puisque Mme MOREL a évoqué la disparition de deux associations. Pour au moins l'une d'elles que j'ai suivie de près et pour laquelle la Mairie du 11^e s'est largement mobilisée, je tiens à rétablir la vérité des faits. La disparition de cette association n'est absolument pas liée à un manque de subventions publiques.

Pour l'association « Le pont des échanges, le monde change », effectivement, la situation de cette association nous interpelle directement : la municipalité du 11^e arrondissement, Nawel OUMER et moi-même en l'occurrence, avons été très actifs pour l'installer dans ce local de la rue de l'Orillon.

Mais à travers la disparition de deux voire trois associations, nous ne devons pas oublier toutes les créations d'associations dans ce quartier. Elles se sont inscrites dans la dynamique de la politique de la Ville, créant un véritable réseau avec l'équipe de développement local (EDL) comme facteur dynamique. J'apporte ce modeste témoignage d'un Belleville souvent décrit en noir, et méritant pourtant d'être décrit en rose. »

M. le Maire : « Merci. Il est vrai que les associations dans ce quartier se révèlent particulièrement nombreuses et l'objet d'un suivi très resserré de la Ville au titre de la politique de la ville. Parmi ces associations, certaines disparaissent, d'autres se créent ou se transforment en une autre. C'est la vie de nos quartiers. L'essentiel est de conserver un fort investissement des pouvoirs publics afin que ces quartiers puissent se développer comme ils le méritent. Telle est notre ambition.

Nous passons au vote sur cette délibération. »

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité

2014 DASCO 1098 Caisse des écoles (11^e)-Subvention (113.315 euros) et avenant à la convention pour l'amélioration de la qualité du service de restauration scolaire

Mme PRADINAS-HOFFMANN : « La première subvention de 113 315 euros est destinée à l'amélioration de la qualité du service de restauration scolaire.

En effet, le dialogue de gestion engagé en 2012 entre les services de la DASCO et la Caisse des Ecoles du 11^e arrondissement, a permis la conclusion d'une convention d'objectifs pluriannuels. Ce dialogue s'est poursuivi en 2014 afin de tracer le bilan des actions engagées et de poursuivre la détermination des objectifs de l'exercice 2014. La signature de cet avenant permettra le versement d'une enveloppe complémentaire pour l'amélioration de la qualité d'un montant global de 113 315 €.

Cette enveloppe se décompose en deux sous enveloppes :

- 57 791 € au titre du développement de l'alimentation durable (« Type» Bio, Label Rouge et pêche durable) : ce montant participera au financement du surcoût lié à l'augmentation entre 2013 (21,5% en volume) et 2014 de la part de ces produits (niveau attendu en 2014 de l'ordre de 33% correspondant à une composante servie sur 3) ;
- 55 524 € au titre de l'amélioration de la qualité du service et de la formation : la caisse entend poursuivre son plan de formation engagé en 2012 (sécurité, techniques

alimentaires, management, hygiène, bureautique...) ainsi que la mise en place du document unique en cours depuis 2012 sur l'ensemble de ses sites. La caisse procédera à l'acquisition en 2014 d'un logiciel de facturation dans le cadre de la modernisation de sa gestion et de la lutte contre les impayés. »

M. le Maire : « Par cette délibération, la Mairie décide d'abonder les comptes de la caisse des écoles afin d'augmenter encore la part bio alors que nous étions déjà à 33% à la fin de l'année dernière. Il s'agit d'un aspect vraiment positif méritant d'être souligné. Notre objectif est désormais d'atteindre les 50% de bio et durable. »

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité

2014 DASCO 1116 Caisse des écoles (11^e) - Subvention (227.934 euros) pour la mise en œuvre des séjours de vacances.

Mme PRADINAS-HOFFMANN : « Les Caisses des écoles de la Ville de Paris mettent en œuvre, durant les vacances scolaires, des séjours à destination des enfants parisiens. Afin de soutenir cette démarche, la Direction des Affaires Scolaires subventionne en partie ces séjours, complémentaires du dispositif des vacances Arc-en-Ciel qu'elle met en œuvre. Le financement est calculé de manière différenciée suivant des critères qui permettent à la fois de garantir une homogénéité des séjours proposés par la ville de Paris mais aussi de promouvoir une offre sociale importante.

Les critères sont les suivants :

- Le séjour est labellisé ou non « Arc-en-Ciel ».
- La subvention est en outre pondérée en fonction de la part des établissements scolaires du premier degré classés en éducation prioritaire au sein de chaque établissement.

La base de calcul recouvre les montants suivants :

- Pour les séjours labellisés « Arc-en-Ciel » en zone prioritaire : 65€ par journée/enfant.
- Pour les séjours labellisés « Arc-en-Ciel » hors zone prioritaire : 42€ par journée/enfant.
- Pour les séjours non labellisés « Arc-en-Ciel » en zone prioritaire : 45€ par journée/enfant.
- Pour les séjours non labellisés « Arc-en-Ciel » hors zone prioritaire : 7€ par journée/enfant.

Le montant alloué à chaque Caisse est calculé sur la base d'un recensement des séjours de la Caisse des écoles considérée pour l'année 2013. Il est proposé de subventionner la Caisse des Ecoles du 11^e arrondissement à hauteur de 227 934 €. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. En l'absence d'interventions, nous passons au vote. »

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité

JEUNESSE ET SPORTS

2014 DJS 11 Subventions (86.800 euros) à 14 associations sportives locales (11^e)

Mme CAPELLE : « Il s'agit d'une première salve de subventions concernant 14 associations sportives : Jeunesses Unies Ménilmontant Parmentier, Amicale laïque Saint Sébastien, Association sportive du collège Beaumarchais, Association sportive du lycée professionnel Turquetil, Club Basket Paris 11, Coraly Twirling Paris 20, Paris Volley Club, Association Parisienne de Baby Gym Ludique, Association sportive Dorian, Association sportive Dumas Voltaire, Association sportive Bouvines Loisirs et Culture, Entente Sportive et Culturelle du 11^e, K.A.J.Y.N., Association sportive Saint Bernard Tennis Club du 11^e. Ces associations bénéficieront de leurs subventions : nous n'observons aucune bonne ou mauvaise surprise puisque les montants sont reconduits à l'identique.

Au prochain conseil, les autres associations devraient normalement recevoir leurs subventions. Effectivement, nous notons un petit décalage d'un mois lié à l'absence de Conseil de Paris et l'impossibilité de présenter la délibération.

Je vous demande de donner un avis favorable à cette délibération. »

M. le Maire : « Avec enthousiasme, je n'en doute pas. Avez-vous des demandes d'interventions ? Aucune, nous passons donc au vote. »

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité

2014 DJS 31 Subvention (26.000 euros) et convention avec l'Office du Mouvement Sportif (11^e)

Mme CAPELLE : « Cet Office du mouvement sportif du 11^e a bénéficié l'année dernière d'une subvention de 26 000 euros. Cette subvention est reconduite à l'identique pour le travail effectué. Je vous demande donc de voter cette délibération. Merci. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. Nous passons donc au vote. »

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité

DEMOCRATIE, CITOYENS ET TERRITOIRES

2014 DDCT 15 Subvention (2.500 euros) à l'association Quartier Libre XI au titre de l'intégration.

M. TIBERTI : « Nous avons une série de cinq délibérations relatives à l'intégration sous différents aspects.

La première délibération ne concerne le 11^e que pour Quartier libre XI, située rue de Charonne. Elle a sollicité une subvention pour un projet à mi-chemin entre l'intégration et la culture : permettre à des jeunes et à leurs familles, en partenariat avec le conservatoire, de découvrir et pratiquer la musique. Ce projet permet également de faire le lien entre les

différentes cultures musicales afin de quitter ses préjugés et se rapprocher des uns et des autres. Il montre ainsi combien la culture est universelle. La subvention concernant Quartier Libre XI est de 2 500 euros. Elle est la seule association parmi les cinq de la délibération située dans le 11^e. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. Je ne vois pas de demande d'intervention. »

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité

2014 DDCT 15 Subventions (14.500 euros) au Centre d'Information et d'Etudes sur les Migrations Internationales (CIEMI) et à l'association Francophonie et Cultures Partagées (FCP) au titre de l'intégration.

M. TIBERTI : « A nouveau cinq associations sont concernées dans cette deuxième délibération, mais deux seulement concernent le 11^e. Il est prévu une subvention de 13 000 euros pour le Centre d'Information et d'Etudes sur les Migrations Internationales. Ce centre mène un projet de sensibilisation : il s'agit de s'adresser à différents acteurs sociaux et de les former sur toutes les problématiques liées à la migration. Cette formation ouverte aux acteurs sociaux, dont les élus, par exemple, doit leur permettre d'appréhender le plus justement possible ces problématiques pour être efficaces.

La deuxième subvention concerne l'association Francophonie et Cultures Partagées. Il s'agit de travailler sur la mémoire et le passé des migrants pour faire partager les expériences vécues, tisser des liens entre les générations. La génération n'ayant pas connu l'immigration porte ainsi cet héritage sans vraiment le connaître : cette méconnaissance est souvent une source de souffrance pour toute une série de jeunes sur la façon de se placer par rapport au pays où ils vivent. Il s'agit d'aider la transmission, le savoir et la connaissance pour régler un certain nombre de problèmes d'identité. Il est prévu d'accorder 1 500 euros pour cette deuxième subvention. »

M. le Maire : « Merci. Y a-t-il une demande de parole ? Oui, M. Eric GARANDEAU. »

M. GARANDEAU : « Nous nous abstenons sur cette délibération. Tout d'abord pour raisons techniques puisque nous ne disposons pas des comptes 2013 : nous avons donc beaucoup de mal à mesurer la santé financière de cette association. Plus globalement, comme vous l'avez vu, nous soutenons un grand nombre de subventions versées à des associations culturelles, associatives et autres car elles participent à la dynamique de la vie locale et aussi de l'intégration.

Toutefois, dans les délibérations soumises, nous voyons un certain nombre d'autres où l'objet est très mal défini, un peu nébuleux, voire même teinté d'une idéologie nous semblant sujette à caution. Cette délibération en fait partie, de même que la 2014-19. »

M. le Maire : « Je dois avouer ne pas avoir exactement compris les griefs reprochés aux associations présentées par Adrien. »

M. TIBERTI : « Si nous parlons de la deuxième association, avec une subvention de 1 500 euros, nous parlons d'un projet très concret : « espace d'expression structuré autour de la mémoire et du passé individuel des migrants ». Il s'agit d'interroger des migrants âgés,

d'enregistrer le parcours de leur vie sur leur parcours migratoire notamment, et ensuite à partir de leurs récits, de mener des ateliers d'écriture, des initiations à l'informatique avant une restitution.

Je peux parler de mon expérience d'enseignant dans les quartiers populaires : nous rencontrons énormément de jeunes issus de l'immigration, des jeunes nés en France de parents parfois eux-mêmes nés en France. Ceux-ci sont souvent regardés par la société comme des immigrés alors qu'ils ne le sont pas, et ceux-ci ont aussi de nombreuses interrogations sur leur pays d'origine qu'ils ne connaissent pas : les familles, les pères et les grands-pères n'ont pas raconté pourquoi ils avaient quitté leur pays. Ils ne l'ont pas raconté car en arrivant en France, ils ont intégré qu'ils n'étaient pas légitimes sur notre territoire. Cette coupure dans l'histoire familiale se révèle souvent un déchirement terrible. Dans d'autres cas, il serait compréhensible de tous, que lorsque l'histoire familiale n'est pas racontée, cela produit évidemment un manque très important.

Moi, par exemple, issu d'une famille d'immigrés, je peux dire l'importance des récits familiaux afin de transmettre un parcours, donner des explications, etc. Mais rien n'est dit, et nous observons ensuite des jeunes confrontés à de gros problèmes d'identité. Dépenser 1 500 euros pour permettre dans le quartier Fontaine au Roi, de faciliter ces récits, constitue une action très concrète et à mon avis, très utile. »

Mme CAPELLE : « Brièvement, car je n'ai l'habitude d'intervenir sur des délibérations. Franchement, pour ceux connaissant Francophonie et Cultures partagées, je n'imagine pas comment il est possible de mettre en doute leur travail effectué avec les anciens. Je veux exprimer beaucoup de chagrin. »

M. le Maire : « Il s'agit bien de personnes vivant dans nos quartiers et faisant la richesse de notre arrondissement. Les arguments ont été échangés, nous pouvons passer au vote. »

Le projet de délibération est adopté à la majorité

2014 DDCT 18 Subventions (83.800 euros) à 22 associations et conventions avec 7 associations au titre de l'intégration et des résidents non communautaires.

M. TIBERTI : « Une seule association concerne le 11^e arrondissement. Il s'agit d'une subvention de 7 000 euros pour l'association « D'une langue à l'autre » intervenant dans différents arrondissements et en l'occurrence le nôtre. Cette association intervient dans les écoles, notamment celle de Belleville, afin de valoriser la pratique du bilinguisme auprès des familles. Les familles issues de l'immigration ont la chance d'accéder à un autre univers culturel que le nôtre. Cela permet aux familles de réaliser combien ce bilinguisme possible pour les enfants, est une richesse et non une tare à cacher au nom d'une intégration imposée comme une acculturation totale. N'importe quel pédagogue et n'importe quel linguiste peut facilement expliquer qu'un enfant pratiquant couramment le bilinguisme à la maison va développer plus de capacités que ceux confrontés à une seule langue.

Les immigrés subissant un énorme racisme se mettent souvent dans la position de ne rien transmettre à leurs enfants. Cette association défend auprès des familles qu'il s'agit d'une chance auprès des enfants, qu'elles puissent passer d'une culture à l'autre, d'une langue à

l'autre. Etre bilingue très jeune permet d'avoir deux langues et d'autres encore apprises dans le cadre de l'Education nationale. »

M. SAINT-ETIENNE : « Selon moi, la demande de subvention pour ces associations est justifiée en soi. Mais à entendre M. TIBERTI, nous avons franchement envie de voter contre : son discours est totalement insultant pour la République. La France n'est pas un pays de racistes. S'il existe des actes de racisme, nous ne pouvons présenter la France de la sorte : c'est insultant pour notre peuple et pour la République. C'est inadmissible. Nous voterons donc contre cette délibération au regard de la façon dont vous défendez ces subventions. Votre façon de faire est insultante pour la mairie du 11^e, la Mairie de Paris et notre pays. »

M. le Maire : « J'invite chacun des élus à voter en son âme et conscience en répondant à la question posée au moment du vote : savoir si une association doit ou non, être bénéficiaire d'une subvention. Je propose de ne pas rentrer dans une polémique et de passer au vote. »

M. TIBERTI : « Juste pour le PV. Je ne comprends pas le reproche de M. SAINT-ETIENNE, je ne vois pas le rapport entre mon propos et le sien. »

M. le Maire : « Chacun lira le procès-verbal et pourra se faire son opinion. Nous passons au vote. »

Le projet de délibération est adopté à la majorité

2014 DDCT 19 Subvention (3 500 euros) à 2 associations au titre de l'intégration.

M. TIBERTI : « Deux associations sont concernées, dont une déjà évoquée. Dans cette délibération, il est proposé d'attribuer une subvention de 1 500 euros à l'association « Sur le Pont des échanges, le monde change ». Il s'agit d'un projet désormais terminé et cette subvention survient donc après le travail : je fais ainsi le lien avec le propos de Mme MOREL signalant la cessation prochaine de cette association. Il s'agit d'aider des femmes migrantes dans leur démarche d'insertion professionnelle, de leur permettre de construire une autonomie complète dans notre pays.

Puisque cette subvention porte sur cette association, je reviens sur la difficulté rencontrée. Cette association cesse de travailler pour épuisement en réalité : épuisement face à la difficulté toujours plus grande de boucler un budget, de trouver des subventions. Par ailleurs, leurs missions relèvent pour l'essentiel de missions de services publics et sont assurées dans un cadre associatif avec des personnels de droit privé, travaillant durement et ne voyant pas leurs carrières évoluer. Ces personnels passent de plus en plus de temps à rechercher de l'argent sous forme d'appel à projets, de subventions, et moins de temps sur le fond du travail. Cette difficulté risque, hélas, de prendre de plus en plus d'importance. Les associations sont confrontées aux restrictions budgétaires, pas encore dans le cadre de notre collectivité, mais plutôt avec les services de l'Etat où les subventions baissent de manière drastique. Le découragement s'installe donc. Cette association disparaît et d'autres se posent beaucoup de questions. Nous devons donc mener une réflexion plus large sur l'action de la Mairie directement ou avec des personnels travaillant dans la durée.

La deuxième subvention, 6 000 euros, concerne l'association Zarts Prod, située dans le 11^e mais interviendra pour le coup dans le 20^e arrondissement. Nous sommes donc un peu moins concernés. »

M. le Maire : « Merci. M. SAINT-ETIENNE. »

M. SAINT-ETIENNE : « C'est une question de droit, notamment pour M. le Maire et M. BLOCHE. Juridiquement, pouvons-nous accorder une subvention à une association dont nous savons déjà qu'elle fermera. »

M. le Maire : « La Ville risque d'être appelée en comblement de passif si elle alimente une association par des subventions alors qu'elle aurait cessé son exercice. De fait, l'association existe encore aujourd'hui et je l'espère, demain encore. Elle porte des projets, mais le sujet concerne le renouvellement des équipes. Si bien que l'association est aujourd'hui en discussions avec des acteurs locaux comme la Mairie, pour trouver de nouvelles personnes et trouver un nouveau souffle. Mais l'objectif de cette association est de poursuivre son activité et la Mairie la soutient dans cet objectif. Puisqu'elle traverse aujourd'hui des difficultés réelles, j'espère qu'elle trouvera la force de surmonter les défis actuels. »

[Intervention hors micro]

M. le Maire : « Aucune décision n'a été prise. L'association existe aujourd'hui et tout le monde espère qu'elle poursuivra son action. »

M. TIBERTI : « J'ajoute un mot sur le plan juridique. Le temps des associations est différent de celui de la Mairie. Le projet est en cours et quasiment achevé et la subvention arrive à l'issue du travail réalisé : nous subventionnons un projet dont l'achèvement était prévu pour cette rentrée. Nous payons bien tardivement.

Je n'ai pas évoqué le sujet, mais les problèmes de trésorerie des associations sont aussi liés à ce décalage entre le temps des associations et le temps de la Mairie. »

M. le Maire : « Effectivement, il ne s'agit pas de subventionner un projet en devenir, éventuellement hypothéqué si l'association disparaissait. Cette subvention arrive malheureusement après la réalisation du projet. Il n'existe donc pas de risque juridique.

Après cette clarification, nous passons au vote. »

Le projet de délibération est adopté à la majorité

2014 DDCT 22 Subventions (29.000 euros) à 4 associations, au titre de l'intégration et des résidents non communautaires.

M. TIBERTI : « Nous avons sous les yeux une série de demandes de subventions liées à un autre aspect des questions d'intégration : l'accès au droit et l'insertion. Plusieurs associations du 11^e sont ainsi concernées dans cette délibération.

Le Picoulet – Mission Populaire XI^e se voit attribuer, si nous la votons, une subvention de 4 000 euros pour des permanences d'écrivains publics. Cette action permet à des gens de

constituer des dossiers de retraite, des demandes de naturalisation, des questions de logements... Cette subvention au Picoulet permet ainsi à des personnes d'accéder au droit.

Nous avons ensuite le Collectif des accidentés du travail, handicapés et retraités pour l'égalité des droits. L'association se verra attribuer une subvention de 22 000 euros si nous la votons pour des actions juridiques contre l'exclusion sociale, un accès égal au droit et à la justice, des permanences, des juristes permettant à des gens d'accéder au droit.

L'association Enda Europe bénéficiera d'une subvention de 2 000 euros, si nous l'approuvons, afin de mettre en place un projet de « cousinage ». Il s'agit de permettre à des populations venant d'arriver de bénéficier de l'expérience de personnes arrivées un peu plus longtemps. Cela permet ainsi aux gens de se rencontrer, de s'associer et de transmettre des informations pour permettre une insertion plus rapide et plus facile.

Enfin, l'association Migreurop bénéficiera d'une subvention de 1 000 euros. Elle travaille sur la problématique des retours volontaires dans toutes ses dimensions. Il s'agit de permettre aux gens concernés de faire leur choix en toute connaissance de cause. Cette réalité peut se révéler très ambivalente. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. En l'absence d'intervention, nous allons voter. »

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité

2014 DDCT 27 Subventions fonds du Maire (6.265 euros) à un lycée et à 2 associations du 11^e arrondissement.

M. CORSIA : « Je vais vous présenter une proposition de subventions financées par les fonds du Maire.

Les fonds du Maire comprennent l'intégralité des sommes recueillies par les mairies d'arrondissement à l'occasion des quêtes des mariages ou lors de dons spontanés ainsi que 75% des recettes provenant des droits de tournage et des mises à disposition de locaux municipaux. Ces fonds permettent notamment l'attribution de subventions à des organismes à vocation sociale, proposées à l'approbation du Conseil de Paris sur demande du maire d'arrondissement. Dans ce cadre, le Maire du 11^e arrondissement a souhaité que trois subventions soient attribuées à un lycée et à deux associations domiciliées dans le 11^e arrondissement ou menant des actions dans cet arrondissement. Il vous est proposé d'attribuer à ce lycée et à ces associations les subventions suivantes, pour un montant total de 6.265 €, soit :

- 3 000 euros à « l'Association du Quartier Saint Bernard » qui a pour but de créer des liens entre les habitants du quartier par des animations variées et ponctuelles, tout en préservant la mixité du quartier et les échanges entre les générations et les différentes cultures. Elle veille en outre à la prévention de l'échec scolaire et de l'exclusion par l'accompagnement scolaire et la pratique du sport.
- 2 000 euros à l'association « Quartier Libre XI » dont l'objet est l'organisation d'activités culturelles, sportives et de spectacles vivants.
- 1 265 euros au « Lycée Voltaire » pour le financement d'un projet pédagogique sur les lieux de mémoire de la Grande Guerre dans le nord de la France. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. En l'absence d'intervention, nous passons au vote. »

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité

2014 DDCT 85 Subventions (7.000 euros) à 4 associations et convention avec 1 association pour leurs actions visant à élargir la participation à la démocratie locale.

Mme OUMER : « Il s'agit d'une subvention concernant des actions se déroulant dans plusieurs arrondissements. Dans le 11^e arrondissement, il s'agit de projets portés par l'association Caribou, bien connue. Elle vise la démocratie locale et permet d'avoir des espaces et des outils s'adressant à des habitants, sous une forme différente pour répondre aux différentes façons de s'impliquer au sein de notre arrondissement.

Dans le cadre de cette délibération, il s'agit d'une démarche allant à la rencontre des habitants et les interpellant grâce à des interventions théâtrales et musicales dans l'espace public. Dedans ou dehors, il convient d'intervenir partout où sont les citoyens afin de susciter leur expression. Cette démarche consiste ainsi à recueillir leur avis sur un sujet et à créer l'échange.

A ce titre, je vous remercie de bien vouloir donner un avis favorable à cette subvention. »

M. le Maire : « Avez-vous des demandes d'interventions ? Aucune. Nous passons au vote. »

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité

AFFAIRES CULTURELLES

2014 DAC 1057 Subvention (325.000 euros) et avenant avec la SASU La Manufacture (11^e).

Mme DEBIEUVRE : « Je ne serai pas très longue sur ces différentes subventions : ces sujets nous sont bien connus et nous en avons déjà voté une partie.

La Manufacture est la société gérant le théâtre de la Bastille dirigé par M. Jean-Marie Hordé et témoignant d'une programmation particulièrement intéressante tous les ans et notamment cette année. Il s'agit ici de leur attribuer une subvention de 320 000 euros, reste de la subvention de 645 000 euros attribuée en 2014. »

M. SAINT-ETIENNE : « Nous soutenons totalement cette subvention pour la Manufacture. En fait, Mme DEBIEUVRE, nous soutenons l'intégralité de vos propositions et nous sommes totalement favorables par avance à l'ensemble des délibérations. Notre seule question porte sur la DAC 1378 pour obtenir davantage de renseignements. »

M. le Maire : « D'accord. Je vous propose d'évoquer la DAC 1378 au moment où nous y parviendrons dans l'ordre du jour. Nous essayerons de faire les présentations les plus synthétiques possibles.

En l'absence d'autres interventions, nous passons au vote. »

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité

2014 DAC 1083 Subvention (15.000 euros) à l'association Maison du Hip Hop (11^e).

Mme DEBIEUVRE : « Il est proposé une subvention de 15 000 euros à la Maison du Hip-Hop dirigée par Nathalie Barraux. »

M. le Maire : « Même vote ? »

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité

2014 DAC 1221 Subvention (12.000 euros) et convention avec l'association Treize Ter (11^e).

Mme DEBIEUVRE : « L'association Treize Ter est une galerie située 11 rue de l'Orillon. Il s'agit d'une subvention afin d'entreprendre des travaux dans son local. Elle a déjà obtenu 8 000 euros et cette fois, il est question de 4 000 euros. »

M. le Maire : « Qui est favorable ? »

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité

2014 DAC 1335 Classement en totalité au titre des monuments historiques de l'église Sainte-Marguerite (11^e).

Mme DEBIEUVRE : « L'église Sainte-Marguerite n'était pas entièrement classée, simplement le chœur et les bas-côtés ainsi que la chapelle des âmes du Purgatoire et les deux frontons classés depuis 1928. Il s'agit à présent de classer toute l'église, seule église ancienne de l'arrondissement. Nous y trouvons notamment cette chapelle des âmes du Purgatoire, unique en Europe voire au monde. L'architecte en est Victor Louis, architecte du grand théâtre de Bordeaux et du Palais Royal, avec des peintures en trompe-l'œil de Brunetti.

Je vous engage à la visiter : à l'occasion des Journées du patrimoine, la Mairie organise une visite à 14h30 le samedi et il reste des places. »

M. le Maire : « Comme vous le voyez, le patrimoine culturel du 11^e arrondissement est mis en valeur. »

Mme MOUYSSET-NOZERAND : « Jacques LEFORT est absent mais il m'a chargé de poser une question. Je souhaite une précision au sujet d'un vitrail au monument aux morts, vandalisé semble-t-il, voilà quelques années. La réparation était prévue pour l'année 2014 pour la commémoration du centième anniversaire de la Première Guerre mondiale. Je souhaite savoir si c'était prévu. »

Mme DEBIEUVRE : « J'ignorais l'existence d'un vitrail vandalisé. Je vois très bien où il se situe, en entrant à droite, à côté du monument aux morts. Je poserai la question à la direction des affaires culturelles et je ne manquerai pas d'en informer M. LEFORT. »

M. SAINT-ETIENNE : « Comme Mme DEBIEUVRE, je me réjouis de ce classement au titre des monuments historiques. Cette magnifique église Sainte-Marguerite enorgueillit tout le 11^e arrondissement. »

M. le Maire : « Absolument. Voilà une nouvelle extrêmement positive pour notre arrondissement. Son patrimoine reste méconnu alors qu'il témoigne de véritables trésors comme cette église Sainte-Marguerite. Ce classement a des conséquences en termes d'urbanisme puisqu'il permet à l'architecte des monuments historiques d'être consulté sur les projets autour de l'édifice. Cela permet donc de mieux protéger son intégrité.

Nous allons passer au vote. »

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité

2014 DAC 1338 Subvention (2.500 euros) à l'association Poudre de sourire (11^e).

Mme DEBIEUVRE : « Poudre de sourire est une association agissant en direction du jeune public, notamment par le biais des marionnettes au Théâtre de l'Atelier de la Bonne Graine situé passage de la Bonne Graine. Il vous est demandé de voter une subvention de 2 500 euros. »

M. le Maire : « Merci, en l'absence d'interventions, nous passons au vote. »

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité

2014 DAC 1356 Subvention (5.000 euros) à l'association Les Trois Ourses, (11^e)

Mme DEBIEUVRE : « L'association Les Trois Ourses s'adresse également aux enfants. Fondée par trois bibliothécaires, elle a principalement des activités d'expositions et de formation des œuvres d'artistes. Elle est notamment présente dans les salons de littérature jeunesse. Il lui est proposé une subvention de 5 000 euros. »

M. le Maire : « Merci, en l'absence d'interventions, nous passons au vote. »

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité

2014 DAC 1371 Subvention (4.000 euros) à l'association Quilombo Projection (11^e).

Mme DEBIEUVRE : « Quilombo est une librairie située au 23, rue Voltaire. Elle organise régulièrement des soirées avec présentation d'un livre ou d'un film par son auteur au CICP à la même adresse. Il vous est proposé une subvention de 4 000 euros. »

M. le Maire : « Merci, en l'absence d'interventions, nous passons au vote. »

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité

2014 DAC 1378 Contrat de transaction avec l'Association diocésaine de Paris –Paroisse Notre-Dame-du-Perpétuel-Secours (11^e).

Mme DEBIEUVRE : « Il s'agit tout simplement de rectifier une erreur commise concernant la basilique Notre-Dame-du-Perpétuel-Secours, à qui nous avons indûment fait payer une taxe de balayage. La Ville demeurant propriétaire de cette église, il lui appartient de payer cette taxe. Il s'agit d'une transaction de 6 006 euros reversée à la basilique. »

M. le Maire : « Merci. Cela répond à l'interrogation de M. SAINT-ETIENNE. En l'absence d'interventions, nous passons au vote. »

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité**2014 DAC 1395 Subvention (2.000 euros) à l'association We Love The Net (11^e).**

Mme DEBIEUVRE : « We Love The Net est une association pour Mme Liliane CAPELLE et moi-même. Elle a pour objectif la réalisation, la diffusion et la promotion de projets liés à l'art numérique. Il s'agit d'apprendre aux femmes n'ayant pas eu le temps auparavant d'apprendre à se servir d'un ordinateur. Certaines sont plus vieilles, mais certaines ont aussi notre âge. Le montant de la subvention est de 2 000 euros. »

M. le Maire : « Merci. Voilà une subvention fort utile. En l'absence d'interventions, nous passons au vote. »

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité**2014 DAC 1437 Subvention (30.000 euros) et convention avec la SARL Les ateliers de danse (11^e).**

Mme DEBIEUVRE : « Les ateliers de la danse gèrent la Ménagerie de Verre, bien connue de nous tous. Cet endroit exceptionnel à Paris est dirigé par Marie-Thérèse Allier. Il s'agit d'un espace de création atypique. La subvention vise à réaliser des travaux de mise aux normes électriques, de réfection des parquets, des peintures, du renouvellement du matériel son et lumières, et tapis de danse. La subvention s'élève à 30 000 euros. »

M. le Maire : « Merci. Pas de question ? Nous passons au vote. »

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité**2014 DAC 1441 Subvention (75.000 euros) et convention avec l'établissement public la Maison des métallos (11^e).**

Mme DEBIEUVRE : « Il s'agit d'une subvention de 75 000 euros pour de l'investissement et des travaux sur le bâtiment : pose de ferme-portes, travaux de pompe de relevage, investissements pour le parc lumière, aménagements du plateau, achat d'équipement informatique et achat de mobilier en particulier, le remplacement du comptoir d'accueil. »

M. le Maire : « Parfait. M. le Président a la parole. »

M. BLOCHE : « Justement, M. le Président ne participe pas au vote. »

M. le Maire : « Sage précision, effectivement. Pas d'autre intervention ? Nous passons au vote. »

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité

2014 DAC 1474 Subventions (14.000 euros) aux associations Artistes à la Bastille et Génie de la Bastille (11^e).

Mme DEBIEUVRE : « Il s'agit de deux subvention d'un montant de 14 000 euros : 9 000 euros pour le Génie de la Bastille et 5 000 pour les Artistes de la Bastille. Nous connaissons bien ces associations.

J'en profite pour signaler à ceux qui ne passeraient pas régulièrement rue de Charonne, que la Maison aux artistes, au 126, rue de Charonne, a été inaugurée la veille du premier conseil d'arrondissement. Une exposition a démarré voilà environ une semaine.

Quant à Artistes à la Bastille, ils organisent une exposition avec des artistes mexicains, prochainement, à la salle Olympe de Gouges. Cette exposition débutera le 5 novembre. »

M. le Maire : « Voilà une présentation synthétique avec des infos utiles. Nous passons au vote. »

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité

M. le Maire : « Nous en avons terminé avec les délibérations inscrites à l'ordre du jour. Merci à Mme DEBIEUVRE pour ces présentations très efficaces et très claires : elles ont permis des échanges nécessaires.

Nous arrivons aux vœux : nous avons cinq vœux et une question orale. »

VŒUX DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

V11201410 Vœu relatif aux illuminations de Noël

M. JAPHET : « Nous avons déjà abordé ce sujet brièvement, il s'agit d'un vœu de bon sens.

Considérant que les illuminations de Noël, symbole incontournable des fêtes de fin d'année, entraînent chaque année une surconsommation énergétique considérable et décuple les émissions de gaz à effet de serre ;

Considérant que l'arrêté du 25 janvier 2013 relatif à l'éclairage nocturne des bâtiments non résidentiels afin de limiter les nuisances lumineuses et les consommations d'énergie, limite depuis le 1^{er} juillet 2013, l'illumination des façades des bâtiments à une période journalière

comprise entre le coucher du soleil et 1 heure du matin, mais que cet arrêté prévoit aussi la possibilité d'une dérogation préfectorale, justement durant les fêtes de Noël ;

Considérant que la Ville de Paris accueille en 2015 la 21^e conférence des parties à la convention cadre des Nations Unies sur le changement climatique, conférence mieux connue sous le nom de COP21 ou de Paris-Climat 2015 ;

Considérant que la tenue de cette conférence à Paris en 2015 nous oblige à démontrer et à renforcer l'engagement de la capitale dans la lutte contre le changement climatique ;

Considérant enfin que Noël doit être une fête du partage et non du gaspillage et que dans cet esprit, les spectacles et les animations de rue comme nous l'avons déjà dit, contribuent tout autant sinon plus, que les illuminations, à créer une atmosphère chaleureuse et festive dans la ville ;

Les élus Europe Ecologie – Les Verts émettent le vœu que :

- D'une part, les illuminations de Noël du 11^e arrondissement ne débutent qu'après le 1^{er} décembre et soient démontées au plus tard mi-janvier ;
- D'autre part, ces illuminations soient mises en service conformément à l'arrêté du 23 janvier 2013, sans dérogation, ce qui veut dire à partir du coucher du soleil et jusque 1 heure du matin au plus tard ;
- Qu'enfin, notre Mairie propose aux collectifs de commerçants des animations et des décorations innovantes et alternatives aux illuminations et bien sûr dans le cas où nous avons recours à l'illumination, que soit encouragé le recours aux équipements les moins consommateurs d'énergie et les plus performants. »

M. le Maire : « Je donne la parole à M. Philippe DUCLOUX afin de répondre. »

M. DUCLOUX : « Oui, M. le Maire, nous avons déjà eu une ébauche de cet échange tout à l'heure avec Mme Joëlle MOREL puis avec M. Pierre JAPHET. Je suis sensible à ce vœu puisqu'il met en avant différentes problématiques évoquées précédemment et répondant à l'enjeu fort des économies d'énergie. Comme vous l'indiquez dans votre vœu, Noël est une période de partage et non de gaspillage. Je voudrais toutefois rappeler différents éléments en guise de réponses aux trois questions posées dans votre vœu.

Comme vous le savez, chaque année, la Ville de Paris aide financièrement les associations de commerçants à illuminer nos rues pendant la période des fêtes de fin d'année. A Paris, comme dans bon nombre de communes de France. Cette tradition conviviale attendue de la part des riverains, doit à mon avis, être préservée. Cependant, comme vous le dites, elle doit s'adapter aux évolutions et aux enjeux environnementaux auxquels doit faire face notre société.

Un travail a déjà été engagé par la Ville de Paris, notamment à travers le dispositif « Paris illumine Paris », afin que l'ensemble des associations de commerçants de la capitale installe des illuminations dotées d'ampoules à basse consommation énergétique. Ainsi, chaque subvention versée par la Ville à une association de commerçants, est conditionnée par l'utilisation de ce type d'éclairage permettant de diviser par cinq la consommation d'énergie, et de réduire largement les émissions de CO₂. Le 11^e arrondissement ne fait pas exception à la règle, et c'est le cas pour les illuminations proposées. Tout à l'heure, nous avons voté deux

subventions, et la troisième association « A la Folie Méricourt » a également participé aux illuminations du 11^e comme l'association « Oberkampf-Parmentier » et l'association du quartier Beaumarchais. De même, en 2008, l'exécutif parisien répondait favorablement à un vœu déposé par les élus Verts de l'époque au Conseil de Paris. Ce vœu demandait de préciser les dates de début et de fin de ces illuminations. La Municipalité parisienne avait fait part du contenu de ce vœu aux associations de commerçants, et évidemment à la Chambre de commerce et d'industrie de Paris.

Ainsi dans notre arrondissement, -selon moi, M. MIKHAILOFF s'en souvient très bien- les illuminations proposées par les commerçants, débutent généralement le dernier week-end de novembre ou le premier week-end de décembre pour s'achever en général, à la mi-janvier pour la plupart d'entre elles. Concernant l'amplitude horaire de ces illuminations évoquée dans votre vœu, je prendrai l'exemple des associations « Oberkampf-Parmentier » et « Folie Méricourt » illuminant les rues du 11^e de 19h30 à 22h. Pour le quartier Beaumarchais, les horaires sont de 7h à 10h le matin puis de 17h à minuit. Effectivement, sur la question des horaires, il apparaît important de rappeler différents éléments. Votre propos par rapport au coucher du soleil me semble tout à fait juste.

J'irai également dans le sens du propos de Mme MOREL tout à l'heure. Lorsque j'étais président de la SEMAEST, durant la mandature précédente, nous avons effectivement initié avec les commerçants, dans le cadre du club Vital'Quartier, à la période de Noël, dans les arrondissements parisiens, la volonté de faire travailler des écoles d'artistes, des entreprises de design pour aller dans le sens de cette notion de développement durable et pour aussi rappeler ce vecteur de lien social, l'amélioration du cadre de vie. En ce moment, je participe à une mission d'information et d'évaluation au Conseil de Paris, sur le commerce dominical et nocturne : aujourd'hui, les commerçants ont besoin d'être soutenus quel que soit le soutien apporté. Les illuminations sont une forme de soutien, de même que la décoration. Il s'agit de fédérer tout le monde pour que le commerce de proximité soit une réalité dans nos arrondissements : nous y parvenons dans le 11^e, grâce notamment aux associations de commerçants. La réunion à laquelle nous assisterons M. le Maire et moi-même, ira également dans le sens de votre propos, afin d'examiner toutes les difficultés. Pour ma part, je rends hommage à toutes ces associations : comme l'indiquait M. MIKHAILOFF, il est nécessaire d'animer, d'encourager et de soutenir et ce n'est pas toujours évident. Nous l'observons d'ailleurs au travers du vote pour les illuminations : un tiers pour la ville et les deux tiers pris en charge par les associations.

Nous avons donc un rôle important à jouer pour eux, un rôle important à jouer aussi pour l'environnement et les quartiers. Les économies d'énergie constituent ainsi une donnée fondamentale aujourd'hui, pour notre capitale. Evidemment, la conférence en 2015 sera un moment fort de la mandature, pas seulement pour Paris, mais aussi pour la France : accueillir cet événement dans la capitale de la France représente un événement important. Toutes les problématiques évoquées ce soir seront naturellement abordées lors de cette conférence.

J'évoquais les décorations liées à la SEMAEST, j'évoquais la fête organisée par Art et Bastille dans le cadre de l'animation au mois d'octobre : là-aussi, les commerçants s'unissent au moment de Noël. En dehors de Bastille Quartier libre, nous observons aussi un certain nombre d'autres animations. Nous devons nous servir de l'existant dans tous les quartiers du 11^e où il existe des associations de commerçants, pour essayer d'apporter un « plus » et aller dans le sens de votre propos.

Evidemment, je suis très sensible à vos paroles. J'ai oublié de les citer, mais je pourrais également évoquer l'association Village Faïdherbe réalisant un gros travail en termes de lien social : ils organisent demain une manifestation plus sportive. Avec M. François VAUGLIN, nous souhaitons développer des manifestations, et pas seulement au moment de Noël, pour mettre en valeur les vitrines, le quartier et aussi l'activité économique, réalité indispensable devant être soutenue à notre niveau.

En ce qui me concerne, je le répète, je suis très sensible à la problématique aux trois points évoqués dans votre vœu. Je ne peux que donner un avis favorable à ce vœu en espérant que nous pourrons à l'avenir travailler dans le seul intérêt général dont l'aspect environnemental fait partie. »

M. le Maire : « Voilà une belle réponse. M. Adrien TIBERTI voulait réagir. »

M. TIBERTI : « Très rapidement. Non seulement pour faire plaisir à nos amis Verts mais aussi parce que nous partageons les mêmes préoccupations, nous serons très contents de voter ce vœu. Si nous pouvions avoir le même souci pour les dimanches travaillés, ce serait formidable. »

M. le Maire : « Essayons toujours de rester sur les débats. En l'absence d'autre intervention, nous allons procéder au vote. Effectivement, au regard des éléments de réponse apportés par M. Philippe DUCLOUX, les éléments évoqués dans le vœu apparaissent déjà en voie de réalisation. Ce vœu nous encouragera à aller jusqu'au bout. Nous passons au vote. Qui est pour ? »

Le vœu est approuvé à l'unanimité

M. le Maire : « Le vœu n° 11-2014-11 a été retiré. Nous passons donc au vœu sur la politique d'enseignement musical à Paris. »

V11201411 Vœu relatif à la définition d'une politique d'enseignement musical à Paris

M. GARANDEAU : « Merci M. le Maire. La politique d'enseignement musical à Paris représente un sujet important pour nous. Malheureusement, nous pouvons trouver un consensus sur le constat objectif d'un déficit important de cette politique d'enseignement musical, par rapport à la demande exprimée par nos concitoyens. Je vous donne lecture du vœu.

Considérant que la ville a mis en place une plate-forme téléphonique d'inscriptions centralisées au conservatoire d'arrondissement afin de proposer une capacité de réponse améliorée et l'avait même présenté comme un progrès dans sa relation au citoyen ;

Considérant que ce progrès a conduit à un immense désordre administratif et a dégradé même les relations humaines des services à la population compte tenu de son caractère extrêmement froid et impersonnel ;

Considérant que le jeudi 12 juin, date retenue pour passer les appels, 360 000 appels ont été passés par les Parisiens pour 910 places disponibles dans les conservatoires selon le directeur des affaires culturelles ;

Considérant que la ville considère qu'il ne s'agit que d'un problème technique ;

Considérant que si ce système de réservations a explosé cette année, c'est bien à cause du mépris de l'exécutif pour les conservatoires municipaux sous les deux mandatures précédentes ;

Considérant que les villes de proche banlieue sont beaucoup mieux loties que Paris, proportionnellement aux places dans les conservatoires, tout comme dans les autres régions ;

Considérant que Paris ne peut pas se satisfaire d'une politique d'enseignement musical faites d'initiations et de loisirs, accessible à seulement 19 000 Parisiens ;

Considérant que le Premier adjoint à la Mairie de Paris chargé de la culture, s'est révélé dans l'incapacité de présenter des preuves tangibles d'efforts réalisés pour améliorer la situation aux questions soulevées par nous-même ainsi que dans d'autres arrondissements ;

Dans ces conditions, le groupe des élus de la droite et du centre du 11^e arrondissement, émet le vœu :

- que l'exécutif puisse rendre public le nombre global de demandes, le nombre de demandes satisfaites, le nombre de personnes sur listes d'attente et le nombre de demandes non satisfaites au niveau de l'arrondissement ;
- que l'exécutif lance en concertation avec les habitants du 11^e arrondissement une réelle et ambitieuse politique d'enseignement musical à Paris, avec la publication d'une augmentation chiffrée des places en conservatoire et des conventions avec les écoles libres, de musiques de qualité, d'ici la fin de l'année 2014 et pour toute la mandature, afin que les Parisiens puissent être égaux entre eux, mais aussi avec les autres Français, devant l'accès à un apprentissage exigeant et épanouissant de la musique.

Enfin, nous souhaiterions que l'exécutif puisse préciser son projet d'extension du conservatoire du 11^e arrondissement en indiquant le nombre de places susceptibles d'être créées pour ce nouvel équipement, son mode de financement, l'emplacement choisi pour cette réalisation, le calendrier et le montant des travaux programmés.

Pour nous, il s'agit vraiment d'un enjeu fondamental, et nous espérons trouver un terrain de consensus avec vous sur cette question. Nous venons de passer en revue un grand nombre de subventions à des associations et nous avons voté la plus grande partie d'entre-elles. Nous voyons un risque de dispersion et de saupoudrage des moyens. Heureusement, la dynamique associative est très vivace et nous ne pouvons que l'encourager, mais il est aussi important que la Mairie du 11^e arrondissement puisse assumer ses missions fondamentales. En l'occurrence, il s'agit d'une mission fondamentale. Le président de la commission des affaires culturelles ne pourra que constater, y compris du fait des difficultés de l'Etat à assurer lui-même la mission pour la part lui revenant, il est nécessaire que les municipalités soient d'autant plus ambitieuses sur ce terrain. Je vous remercie. »

M. le Maire : « Voilà une présentation affirmant un certain nombre d'éléments : il me semble important de disposer de réponses précises, point par point. Je donne la parole à Mme Martine DEBIEUVRE. »

Mme DEBIEUVRE : « Effectivement, il s'agit davantage d'un mélange de question orale et de vœu ; je vais commencer par répondre aux questions posées.

Sur le dysfonctionnement, nous avons en effet enregistré de nombreux appels mais en ce qui concerne ces 365 000 appels, ils ne proviennent pas tous de familles différentes. En fait, certaines personnes ont fait téléphoner leur famille, leurs amis, etc. Pour un seul enfant, nous avons eu quelques fois jusqu'à 50 coups de téléphone. Avec des comportements de cette sorte, le standard a fini par sauter et au lieu de tomber sur un disque disant que par suite d'encombres, l'appel ne pouvait aboutir, il était répondu que le numéro n'était pas attribué : les gens n'ont pas compris.

Concernant le 11^e arrondissement, je dispose des chiffres qui figureront dans le procès-verbal, mais je pourrai aussi vous les communiquer si vous les souhaitez détaillés. Sur les inscriptions art dramatique pour les 15-18 ans, aucun enfant ne figure en liste d'attente : nous avons eu douze inscriptions. Pour la musique et l'initiation pour les grandes sections de maternelle, nous observons 60 inscrits et 50 enfants sur liste d'attente. Pour les premières années du premier cycle, nous avons 42 inscrits et 48 enfants sur liste d'attente ; pour la danse en grande section maternelle, nous avons 42 inscrits et 31 sur liste d'attente ; et pour l'initiation 2 (pour les enfants de CE1 – CE2), nous observons 5 inscrits et 30 sur liste d'attente. Actuellement, nous avons donc pour 161 places offertes et attribuées, 199 enfants en listes d'attente. Ces chiffres correspondent au 11^e arrondissement. J'ouvre simplement une petite parenthèse, selon vous rien n'a été fait pour la musique et les conservatoires au cours de la dernière mandature : je signale tout de même la construction de deux conservatoires dans le 12^e et dans le 17^e. Ceux-ci accueillent beaucoup d'enfants et celui du 12^e notamment, se révèle plutôt impressionnant sur le plan architectural.

Effectivement, nous ne sommes pas satisfaits de cette situation. Tous les parents n'étant pas parvenus à inscrire leur enfant au conservatoire ont été frustrés. Je livre toutefois mon opinion personnelle : avec l'ARE, d'ici à quelques années, l'initiation des grandes sections de maternelle devrait logiquement disparaître du conservatoire. Elle n'aura plus vraiment sa raison d'être puisque si les enfants pratiquent la musique le mardi après-midi, je ne vois pas l'intérêt de les renvoyer le lendemain au conservatoire pour refaire à nouveau de la musique. Cela pourrait au contraire dégoûter les enfants de la musique à tout jamais. Les places qui se libèreront en initiation pourront donc être affectées à des enfants un peu plus âgés.

Nous devons également replacer les choses dans leur contexte. Concernant la construction de ce conservatoire en 1989, il a été prévu pour une capacité actuelle de 1 200 élèves et peut-être un peu moins à l'époque, pour un arrondissement comptant déjà plus de 150 000 habitants. De toute évidence, ce conservatoire a été sous-dimensionné mais une fois construit, nous devons faire avec. Je prends un exemple au hasard, celui du 5^e arrondissement : nous y observons actuellement 900 places pour un arrondissement comptant environ 60 000 habitants. Cela fait partie de ces choses un peu étonnantes. Nous avons déjà observé pareil décalage pour les crèches avec des arrondissements mieux traités que d'autres. Dans le 11^e arrondissement, nous avons attendu 1989 pour bénéficier d'un conservatoire et malheureusement, celui qui a été construit était déjà trop petit.

Sur le projet d'extension du conservatoire, il s'agirait d'agrandir le conservatoire sur le site. Il existe une sorte de péristyle ouvert, endroit très détérioré avec régulièrement des squatters, des SDF, des motos et parfois même des voitures qui montent sur le trottoir pour stationner sous ce péristyle. L'idée consisterait à fermer ce péristyle, mais à ce jour, rien d'autre n'a été

envisagé : nous ne pouvons donc pas parler du coût ou du nombre d'élèves supplémentaires accueillis. Toutefois, un geste architectural fort sera nécessaire afin de lui redonner une visibilité.

Nous pouvons aussi nous poser la question de la taille d'un conservatoire. La capacité actuelle de 1 200 élèves apparaît déjà importante. Lorsque nous arrivons à des chiffres trop importants, cela devient très difficile à administrer.

Vous avez également évoqué les écoles de musique : effectivement, tout un travail doit être réalisé sur le conventionnement des écoles de musique de façon à permettre aux familles de bénéficier du quotient familial. Je vous propose de mettre en place une commission afin de travailler ensemble avec les élus, le directeur du conservatoire, et peut-être d'autres personnes comme des anciens directeurs, des personnes témoignant d'une véritable connaissance de ces questions, des professeurs, des parents d'élèves. Nous pouvons mettre en place une telle commission : rien ne dit que nous sortirons des places de notre chapeau, mais nous ne pouvons négliger la piste des écoles de musique. Quelques fois, l'enseignement est plus agréable pour les enfants car le conservatoire est un véritable parcours du combattant pour les parents : ceux-ci doivent s'y rendre trois fois par semaine, pour le cours d'instrument, pour le cours de solfège et pour le cours d'orchestre. J'ignore si tous les parents peuvent assumer cet investissement réclamant beaucoup de temps. »

M. le Maire : « Voilà une réponse claire et sans langue de bois, merci. Nous avons plusieurs demandes d'interventions : M. Adrien TIBERTI. »

M. TIBERTI : « Je profite de l'absence de M. MARTINS pour porter sa voix. Je m'étonne de voir l'opposition nous demander des dépenses supplémentaires et des investissements importants. Cela me convient très bien. Mais dans le même temps, l'opposition se plaint des impôts trop élevés : elle devra donc un jour résoudre cette contradiction.

J'adresse une petite remarque supplémentaire : j'ai noté dans le vœu que M. LEFORT rendait hommage aux communes de la proche banlieue. A mon avis, il pensait aux municipalités communistes. »

M. le Maire : « La parole est à M. Eric GARANDEAU. »

M. GARANDEAU : « Merci M. le Maire. Merci pour ces explications, ces chiffres et cette proposition de mettre en place une commission. Je rebondis toutefois sur quelques éléments.

Vous avez évoqué 161 places attribuées et 199 personnes en listes d'attente. Ces derniers auraient naturellement dû trouver une place. Mais nous avons également eu beaucoup de témoignages selon lesquels beaucoup de parents n'ont même pas pu s'inscrire sur liste d'attente puisque le serveur a sauté. Il existe donc également une demande latente non exprimée dans ces 199 personnes.

Le fait que des marges existent dans d'autres arrondissements comme vous l'indiquiez précédemment, rend d'autant plus regrettable que rien n'était fait dans le 11^e arrondissement, les années précédentes. Je suis totalement d'accord sur l'existence d'une taille critique pour le conservatoire : dépasser cette taille peut parfois amener davantage d'inconvénients que d'avantages. La question de créer un deuxième conservatoire ou une extension autonome apparaît donc légitime.

Je peux aussi m'exprimer au nom de mes collègues, si vous mettez en place une commission afin d'examiner les solutions possibles y compris en association avec les écoles existantes, nous serions heureux d'y participer. Nous espérons toutefois qu'il s'agira d'une commission destinée à aboutir à des résultats concrets et opérationnels et qu'il ne s'agisse pas d'une commission pour enterrer le dossier. S'il s'agit de déboucher véritablement sur un programme, voire sur des investissements, nous serons heureux d'y participer.

Enfin, je rebondis sur le propos précédent : il n'existe aucune contradiction, j'ai d'ailleurs pris soin de préciser dans mon intervention qu'il existe des missions fondamentales devant être assumées, y compris les dépenses y afférant. Cela demande donc d'être d'autant plus rigoureux avec d'autres types de dépenses. Pour cette raison, je critiquais la tendance à l'émiettement et au saupoudrage des subventions. Sur un grand nombre d'associations, nous voyons les petites sommes se multiplier et finir par aboutir à des sommes importantes. Cette mission-là nous apparaît vraiment fondamentale. Je vous remercie. »

M. le Maire : « Selon moi, les éléments du débat ont clairement été échangés. En l'occurrence, je souligne l'impossibilité de construire un nouveau conservatoire ces dernières années : la première raison, est l'absence d'emprise foncière suffisante dans le 11^e arrondissement, le plus dense de Paris ; la seconde raison est naturellement de nature budgétaire. Ces éléments ont toutefois été rappelés par M. Adrien TIBERTI. Je souligne néanmoins des actions importantes au cours de ces dernières années, comme le développement d'écoles de musique associatives dont de nombreux parents –plus nombreux encore que ceux dont les enfants sont au conservatoire- peuvent apprécier la qualité du travail. La Ville a accompagné ces associations afin de trouver des locaux adaptés à leur exercice, et continue à les soutenir régulièrement par le biais de subventions. Nous travaillons main dans la main avec ces associations. Elles nous permettent d'ailleurs de disposer d'une offre de formation culturelle diversifiée : cet élément est positif pour les familles recherchant une éducation musicale pour leurs enfants. L'approche de la musique est différente dans ces associations de celle pratiquée au conservatoire où l'enseignement se révèle beaucoup plus académique. Selon les familles, il est plutôt recherché davantage de liberté dans l'enseignement ou plus d'académisme. Cette liberté du choix me paraît importante.

Mme Martine DEBIEUVRE a évoqué également différentes pistes d'extension du conservatoire sur lesquelles nous travaillons. Ce péristyle se révèle effectivement une piste raisonnable dans un contexte où nous disposons de peu de foncier. Nous sommes actuellement dans des phases de préparation budgétaire pour la mandature, et nous porterons cette demande. J'espère que nous aurons l'occasion d'avancer sur cette piste. Notre intention dans cette opération consisterait évidemment à offrir des mètres carrés supplémentaires pour le conservatoire. Mais ces nouvelles superficies ne seraient pas uniquement destinées au conservatoire dont les besoins ne sont pas constants sur la journée ou la semaine. L'idée est de construire un projet avec les écoles de musique associatives pour avoir une utilisation optimale des mètres carrés supplémentaires si nous obtenons les arbitrages budgétaires correspondants. Je vous épargnerai le topo sur la situation budgétaire compliquée des finances publiques aujourd'hui.

Les arguments ont été échangés. Nous ne voterons bien évidemment pas ce vœu dans sa rédaction actuelle. Au regard des éléments de réponse apportés, je vous invite à le retirer. Que souhaitez-vous ? »

M. GARANDEAU : « Nous vous remercions pour ces éléments et nous participerons bien volontiers à cette commission. Néanmoins, puisque le sujet se révèle important, nous souhaitons maintenir notre vœu. »

M. le Maire : « Vus les considérants évoquant le mépris de l'exécutif municipal quant à l'enseignement musical à Paris, vous comprendrez que nous ne le voterons pas. »

M. GARANDEAU : « Pour le mépris, en le relisant, cela peut en effet sembler un peu agressif. Si nous retirons la formule « mépris », ce vœu vous convient-il ? »

M. le Maire : « Non, ce vœu est globalement déséquilibré et nous ne pouvons le voter. Puisque vous le maintenez, nous passons donc au vote. »

Le vœu est rejeté

Vœu relatif à l'aménagement de l'îlot Bréguet (retiré)

M. le Maire : « Nous passons au vœu relatif à l'aménagement de l'îlot Bréguet. »

Mme SPINNEWEBER : « En l'absence de M. Jacques LEFORT, je vais donner lecture de ce vœu concernant l'îlot Bréguet.

Considérant la réunion d'information du 10 juin 2014 en mairie, au cours de laquelle, le projet d'aménagement de l'îlot Bréguet a été présenté ;

Considérant que la première phase de ce projet a refusé un jardin fermé en arrière-cours qui aurait protégé les enfants et les parents du bruit et de la pollution des rues adjacentes, que ce choix a été effectué sans tenir compte des choix exprimés par les riverains comme en témoignent les pétitions rassemblées, et que ce choix n'aurait nullement rendu confidentiel ce lieu puisque les bonnes adresses s'échangent très rapidement à Paris ;

Considérant la lassitude exprimée par les riverains sur la longueur de cette première phase de concertation et la faible écoute ressentie de la part de la Mairie à cette occasion ;

Considérant que la confiance en la politique et les principes de la démocratie locale passent par des exigences de plus en plus fortes en matière d'écoute réelle et de transparence constatée ;

Considérant que les réunions publiques d'information ne permettent pas un échange de la même qualité que des réunions en comité restreint, qu'elles peuvent être sources de frustration par la rapidité de certaines réponses apportées et ne valorisent pas assez l'investissement personnel au sein des structures de démocratie locale comme les conseils de quartiers ;

Les élus du groupe de droite et du centre proposent :

- que la concertation sur la construction du futur espace public soit lancée de façon transparente et suivie, notamment par des compte-rendus de réunions à commencer par celle du 18 juin, un bilan précis des réponses au questionnaire diffusé aux alentours, une information sur les budgets publics affectés aux différents

équipements (maison de pratique artistique, etc.) et sur le processus de choix des associations usagers ;

- que les comités de suivi soient à nouveau réunis afin de permettre aux associations de riverains et surtout aux conseillers de quartiers, d'avoir de vraies réunions de concertation, notamment lors des réunions de travail, cartes sur table, avec les élus et les services techniques de la Ville ;
- que cette phase de concertation n'oublie pas le triptyque indispensable à ce qu'un nouveau lieu urbain soit pleinement accepté par les riverains, c'est-à-dire, propreté, sécurité et tranquillité.

Je vous remercie. »

M. le Maire : « Je donne la parole à M. Patrick BLOCHE pour vous répondre. »

M. BLOCHE : « Merci M. le Maire. Je comprends très bien et légitimement cette demande. Comment être concis quand ce vœu aborde l'aménagement de l'îlot Bréguet, opération lancée déjà depuis plusieurs années ? J'irai néanmoins à l'essentiel en constatant que ce vœu commence mal. Son premier considérant est ainsi écrit : « *Considérant la réunion d'information du 18 juin 2014, en mairie, au cours de laquelle le projet d'aménagement de l'îlot Bréguet a été présenté.* » Heureusement, ce projet n'a pas été présenté le 18 juin 2014, mais bien avant. Ce dispositif ambitieux de concertation s'est mis en place depuis plusieurs années déjà : je vous épargnerai la longue liste des questionnaires envoyés, des réunions publiques organisées, des réunions de comités de suivi local convoquées, de marches exploratoires initiés, sans oublier l'atelier de travail autour de la maquette ayant permis d'associer riverains, associations locales et conseil de quartier.

Personne ne peut ignorer autour de cette table et dans le public, que l'opération dite « Bréguet » comporte en réalité trois opérations. En l'occurrence, vous évoquez plutôt la parcelle 3, la parcelle publique, à travers votre vœu. La parcelle n°2 conservée par La Poste a été inaugurée voilà bien longtemps, et la parcelle n°1 le sera très prochainement, le 2 octobre, en présence de M. le Maire du 11^e arrondissement. De ce fait, l'aménagement des commerces et de la Maison des pratiques amateurs suivra.

Sur la parcelle n°3, 27-35 rue Bréguet, avec une crèche, des logements sociaux et trois salles de sport, la concertation s'est déjà déroulée sur le projet de logements et les équipements. Reste la concertation sur l'espace public et les espaces verts, objet de la réunion publique du 18 juin. Cette concertation porte sur le réaménagement de la rue Bréguet, de la villa Marcès, et du jardin.

Une réunion publique s'est déroulée le 18 juin et un questionnaire de concertation a été diffusé dès juin. Une marche exploratoire avec un certain nombre d'élus ici présents, a également eu lieu le 2 juillet dernier avec le conseil de quartier, les riverains et notamment ceux de la villa Marcès : nous sommes ainsi allés au fond de toutes les questions demeurées en suspens. De ce fait, lors de la réunion publique du 1^{er} octobre prochain, les réponses au questionnaire seront présentées. Cela permettra de voir comment les directions techniques ont pu retravailler leur projet pour prendre en compte les questionnaires, comment elles ont fait évoluer les aménagements projetés, et comment les demandes des riverains, des associations locales et du conseil de quartier, ont été prises en compte.

Nous trouvons un article dans le journal municipal de ce mois, justement consacré aux résultats de ce questionnaire. Les résultats seront mis en ligne sur le site internet de la Mairie, dès la semaine prochaine. Et si le besoin se fait sentir, M. le Maire du 11^e arrondissement est disponible pour organiser une nouvelle réunion du comité de suivi local ou une nouvelle réunion publique, avant la fin d'année. Pour rappel, des ateliers spécifiques pour l'aménagement du jardin sont d'ores et déjà prévus avant la fin 2014. Tous ces éléments montrent combien la concertation est déjà en œuvre depuis un bon bout de temps. Elle se poursuit néanmoins en permettant une évolution des projets de manière pertinente.

J'apporte une réponse également sur le jardin. Dans votre vœu, vous déclarez : « *Considérant que la première phase de ce projet a refusé un jardin fermé en arrière-cour* ». Je ne peux laisser passer ce considérant. Effectivement, un certain nombre de riverains de la villa Marcès désiraient un jardin en arrière-cour pour en être les premiers sinon les seuls bénéficiaires. Mais d'après la concertation et le questionnaire envoyé, les réponses avaient évidemment donné la prime à un jardin traversant permettant à tous les riverains du quartier d'en profiter pleinement. Ce jardin bénéficiera d'un double accès, par la villa Marcès et par la rue Bréguet.

Vous avez souhaité obtenir des informations complémentaires concernant la Maison des pratiques artistiques amateurs. Il s'agit de l'aménagement de 700 m² non pas dans la parcelle publique évoquée à l'instant, mais dans la parcelle privée inaugurée le 2 octobre prochain. Pour l'instant, cet espace est « brut de décoffrage » et nous devons évidemment procéder à son aménagement intérieur. Cette maison des pratiques artistiques amateurs s'inscrit dans le cadre plus large de la mise en place, dans différents arrondissements de Paris, de ce type d'institutions visant à développer un réseau de lieux. Ces derniers devront favoriser les pratiques artistiques ainsi que les projets portés par les Parisiens.

En ce qui concerne « notre » maison, il est prévu dans les 700 m², deux grandes salles de répétitions (théâtre et danse), une galerie d'exposition, une salle polyvalente et même un espace de bricolage car les associations rencontrent souvent des difficultés pour trouver des espaces et fabriquer un décor pour un spectacle ou une autre manifestation culturelle. Le coût de l'équipement s'élève à 1,4 million d'euros, les travaux d'aménagement démarrent cet automne et l'équipement ouvrira à la rentrée 2015, c'est-à-dire dans un an.

Enfin, pour répondre le plus complètement possible à votre vœu, je reviens sur le triptyque propreté-sécurité-tranquillité. En fonction de la prévention situationnelle, c'est-à-dire la capacité d'anticipation consistant à ne pas attendre l'équipement livré pour prendre en compte les préoccupations d'intérêt général, les directions de la Ville sont d'ores et déjà mobilisées et associées en amont à la conception des projets. D'ailleurs, le 1^{er} octobre prochain, le commissaire du 11^e, la DPP et la DPE ont été invités à participer à cette réunion afin d'apporter toute leur expertise et afin de répondre aux interrogations des habitants sur les sujets les concernant.

J'ai essayé de vous apporter une réponse la plus complète possible et j'espère ne pas avoir été trop long. J'ai quelque prétention à considérer que ma réponse ne peut amener que le retrait de ce vœu. »

M. le Maire : « Merci pour cette réponse effectivement très claire. »

Mme MOREL : « Le groupe Ecologiste a lu avec attention votre vœu. Comme vous, le groupe écologiste est très attaché à la participation des habitants et des habitantes dans le 11^e. D'ailleurs, notre dernière tribune dans le journal municipal est rédigée sur cette thématique.

La participation est un exercice complexe devant prendre des formes diversifiées : consultations par questionnaires, marches exploratoires, réunions du conseil de quartier, travail avec les écoles, avec les associations, réunions plénières, réunions en commissions... L'ensemble de ces différents leviers contribue à la concertation et à l'implication des citoyennes et des citoyens. L'honneur de la politique dépend de la réussite de cette écoute et de cette mobilisation de l'expertise citoyenne. L'échange et la prise en compte partagée des contraintes permettent peu à peu la mise en place des projets. Le questionnaire lancé au printemps est un de ces outils, imparfait, certes, mais utile. J'en ai lu les résultats et il appartient à M. le Maire d'en assurer la diffusion.

Il est impossible, dans le même vœu, de demander un processus de concertation et se plaindre du temps pris par la démarche. En ce qui me concerne, c'est-à-dire l'aménagement des espaces verts, j'ai participé à la réunion publique du 18 juin. J'ai constaté l'intérêt des échanges mais aussi la nécessaire rapidité des réponses vu le format de la réunion. J'ai donc pris l'initiative, dès cette réunion, de proposer une marche exploratoire : sur le terrain, en petits comités, des points apparaissent, des échanges se nouent, et des solutions s'ébauchent... Je pense notamment à la villa Marcès. Suite à cette marche, j'ai rencontré, en juillet, la commission végétalisation du conseil de quartier à qui j'ai transmis des documents de travail demandés. Ce travail se poursuit puisque j'ai rencontré une seconde fois, début septembre, cette commission. J'ai pu leur dresser un compte-rendu sur les points me concernant, de la réunion avec les services de la DEVE. Ensemble, nous avons décidé de travailler, dans un premier temps, tout particulièrement, sur les plantations actuelles de la villa Marcès. Je vais vous faire un aveu : je ne souhaite pas que l'espace vert de la rue Bréguet soit sale et bruyant. Bien sûr, comme vous, nous recherchons un lieu propre, tranquille, serein, mais aussi convivial, ouvert, et participant avec la végétalisation, à la lutte contre le dérèglement climatique.

En conclusion, je partage plusieurs points de votre vœu tant sur les finalités que les modalités de mise en œuvre. Comme je vous l'ai montré, sur l'aménagement de l'espace vert, je mobilise tous les outils et tous les leviers pour mettre en œuvre une concertation effective et fructueuse en y associant les élus de l'opposition. Pour nous, groupe écologiste, cela répond à une conviction profonde. Continuons à mener ce travail commun sans clivages artificiels, sans polémiques inutiles. Voilà notre priorité. La formulation de votre vœu amène plus à exacerber les clivages et les polémiques, qu'à réellement construire un processus participatif au service de la population du 11^e. Pour cette raison, le groupe écologiste ne votera pas votre vœu. »

M. le Maire : « Merci, y a-t-il d'autres demandes d'interventions ? M. Florent HUBERT. »

M. HUBERT : « Je serai très bref, je vous rassure. En vertu de mes deux casquettes, élu chargé de l'espace public et référent du quartier Bastille-Popincourt, je partage le souhait de toute l'équipe municipale de voir la concertation menée à son terme et approfondie avec l'ensemble des habitants. Comme M. Patrick BLOCHE l'a rappelé, cela est déjà le cas.

Je souhaite également rendre à César ce qui est à César : la demande de marche exploratoire menée à la villa Marcès, émane initialement du quartier Bastille-Popincourt et de son équipe

d'animation. Je me suis fait un plaisir de la relayer auprès des élus concernés, M. Patrick BLOCHE et M. François VAUGLIN. Je suis ravi de voir que cette marche ait eu lieu et que ce processus se poursuive le 1^{er} octobre. »

M. le Maire : « Absolument. Pour rassembler l'ensemble du message que nous avons voulu faire passer, la concertation est une nécessité dans cette opération plus que dans n'importe qu'elle autre. Au début de la précédente mandature, en 2008, des réunions de concertation ou plutôt de présentation d'un premier projet, avaient été organisées par M. Georges SARRE. Des associations locales, une en particulier, avaient constitué un recours contre le projet. Lorsque nous sommes arrivés en mars 2008, la situation était totalement bloquée. Cela n'aura échappé à personne, nous avons eu un échange de tâches : j'étais chargé de l'urbanisme et M. Patrick BLOCHE occupe désormais cette fonction ; il était maire, je le suis maintenant. Nous avons conduit ce travail ensemble. Dès le début du dernier mandat, parce que les fils du dialogue avaient été renoués avec l'association portant les recours, avec les personnes du quartier qui ne comprenaient pas le projet et n'avaient peut-être pas été suffisamment entendues, nous avons amené ces personnes à peser sur le projet. Leurs demandes ont été entendues de manière raisonnable, et les recours ont été retirés permettant ensuite au projet de se réaliser. Aujourd'hui, la dernière parcelle est en cours de travaux comme M. Patrick BLOCHE l'a souligné. La concertation n'est donc pas nouvelle dans ce projet : elle est nécessaire et consubstantielle à notre action, et elle le restera sur cette opération comme sur les autres.

Vous souhaitez répondre ou réagir ? Je vous redonne la parole.

Mme SPINNEWEBER : « Nous avons bien entendu les éléments rapportés, notamment la prochaine réunion, début octobre afin d'apporter des éléments d'information complémentaires, la possibilité d'une réunion d'ici la fin de l'année, de l'ensemble des parties prenantes. Dans ces conditions, nous retirons notre vœu tel qu'il avait été présenté. »

M. le Maire : « Parfait, je vous remercie beaucoup, voilà un débat constructif. »

Le vœu est retiré

V11201412 Vœu relatif au 73 rue du Faubourg Saint Antoine

M. le Maire : « La parole est à M. Bastien RECHER pour présenter cet immeuble qui a défrayé la chronique récemment. »

M. RECHER : « Effectivement, nous abordons un sujet grave. Il s'agit d'abord d'un drame humain avec cette communauté assez maltraitée en France. Comme vous le savez, selon les règles administratives, s'ils dépassent les fameux six mois fatidiques de présence sur le territoire, les aides peuvent leur être retirées alors qu'ils ont travaillé et cotisé toute leur vie et qu'ils ont le droit à une vie décente et des aides sur le territoire français. Dans le cas présent, dans cet hôtel meublé et insalubre du faubourg Saint-Antoine, ils sont vraiment logés dans des conditions indécentes. Qu'il s'agisse des chambres, de la sur occupation, des sanitaires, tout est indigne. Et en plus, la menace d'expulsion pèse sur eux : elle a d'ailleurs donné lieu à l'intervention du DAL récemment.

Aujourd'hui, il est nécessaire de répondre à une situation complexe avec à la fois un propriétaire des murs se défaussant de son rôle et n'assumant aucune responsabilité vis-à-vis des travaux, et un gestionnaire, marchand de sommeil, profitant de la misère de ces gens. Se pose également la question de l'insertion de cet immeuble présentant des caractères de dangers pour la sécurité de ses habitants et des passants. Des réponses doivent donc être apportées. Pour cette raison, ce vœu demande à la fois le relogement mais aussi des travaux à effectuer. Il pose également une question sur laquelle M. Patrick BLOCHE pourra éventuellement, à savoir la question du PLU et d'une réserve de logements sociaux. Aujourd'hui, en l'état, nous avons une destination touristique et hôtelière empêchant de construire des logements sur cette parcelle, même en cas d'action de la Ville.

Je vais vous lire le vœu rapidement en passant certains passages.

Considérant que la Compagnie des immeubles de la Seine, propriétaire de l'immeuble situé au 73, rue du Faubourg Saint-Antoine, a donné congé, en 2000, à la société Hôtel, Voltaire, Bastille, exploitant l'hôtel meublé sis à cette adresse ;

Considérant que la société Hôtel, Voltaire, Bastille n'a jamais restitué les locaux d'habitation vides, et que la Compagnie des immeubles de la Seine a obtenu le 26 juillet 2013, une ordonnance d'expulsion du locataire gérant et des occupants de l'immeuble ;

Considérant que durant toutes ces années, les travaux d'entretien élémentaires ainsi que les travaux de mise en conformité nécessaires, n'ont pas été réalisés, laissant le bâtiment dans un état de vétusté préoccupant au point que la copropriété voisine sise au 75, rue du Faubourg Saint-Antoine, a déposé plainte au tribunal de grande instance suite à des chutes de matériaux et de revêtements, chutes qui ont amené la Préfecture de police à intervenir à plusieurs reprises afin de poser des barrières de protection ;

Considérant que l'hôtel comprend 44 chambres et qu'il constitue le lieu de vie d'une trentaine d'habitants dont une grande majorité y réside depuis de nombreuses années, parfois depuis plusieurs décennies, et que la totalité de ces occupants sont en règle avec leur loyer ;

Considérant qu'en raison du manque d'entretien évoqué ci-dessus, les locataires de l'hôtel sont confrontés à des conditions de vie précaires : état de vétusté et mauvais entretien des parties communes et des chambres, absence d'eau chaude, présence d'une seule salle de bains commune pour 44 chambres ;

Considérant qu'au regard des éléments précités, les conditions de vie et d'hébergement des habitants du 73, rue du Faubourg Saint-Antoine, apparaissent comme indécentes et peu compatibles avec la dignité humaine ;

La majorité municipale rassemblée émet le vœu que la Ville de Paris et la Préfecture d'Ile-de-France, en lien avec les services sociaux, mettent en œuvre tous les moyens disponibles pour :

- contraindre le propriétaire et le gestionnaire de l'immeuble à assumer leurs responsabilités pour reloger décemment les locataires de manière pérenne ;
- contraindre le propriétaire de l'immeuble et le gestionnaire à effectuer dans les plus brefs délais, les travaux nécessaires de mise en sécurité et de conformité de l'immeuble ;

- inscrire à cette adresse une réserve de logements sociaux lors de la prochaine modification du PLU qui interviendra l'année prochaine.

Je vous remercie. »

M. le Maire : « Il s'agit effectivement d'un sujet douloureux, actuellement, dans notre arrondissement. Notre pays a une bien mauvaise manière de traiter ces personnes ayant travaillé, ayant vécu, ayant toujours été en règle, à jour de leurs loyers. Aujourd'hui, elles se retrouvent dans cette situation vraiment indigne dont la responsabilité première revient au propriétaire et au gestionnaire de l'immeuble. Nous devons le souligner. Le débat est ouvert. »

M. BILIS : « Nous soutenons bien évidemment ce vœu mais nous souhaiterions modifier le paragraphe « *Contraindre le propriétaire de l'immeuble à effectuer dans les plus brefs délais les travaux nécessaires de mise en sécurité et de conformité de l'immeuble* » en y ajoutant une phrase : « *sans répercussions sur le montant des loyers payés par les locataires* ».

M. le Maire : « Absolument. Merci pour cette proposition tout à fait opportune. Qui souhaite encore intervenir ? Mme Joëlle MOREL. »

Mme MOREL : « Le groupe écologiste a rencontré les habitants du 73, rue du Faubourg Saint-Antoine. Nous avons constaté les conditions déplorables dans lesquelles les habitants ont vécu et vivent encore aujourd'hui. Le délabrement de l'immeuble est inacceptable : le propriétaire et le gestionnaire sont des marchands de sommeil. Ce vœu représente une première étape pour trouver des solutions : ce sera sans doute un processus lent. Le groupe écologiste accompagnera et suivra avec une grande attention la lutte engagée par les habitants. Nous rejoignons la proposition du groupe du Parti communiste sur les loyers. »

M. le Maire : « En fait, l'amendement avait été intégré dans la rédaction du vœu présenté. Je relis cet alinéa : « *Contraindre le propriétaire de l'immeuble à effectuer dans les plus brefs délais les travaux nécessaires de mise en sécurité et de conformité de l'immeuble tout en garantissant la stabilité des loyers pour les locataires.* » Voici le vœu tel qu'il nous est proposé.

Avez-vous d'autres interventions ? M. SAINT-ETIENNE. »

M. SAINT-ETIENNE : « Il s'agit davantage d'une explication de vote. Nous nous abstenons : nous observons une contradiction entre les deux premiers points que nous soutenons, et le troisième. Soit nous réalisons les travaux, soit nous « nationalisons » : c'est l'un ou l'autre mais non les deux en même temps. »

M. le Maire : « Je vais vous indiquer un élément historique afin de compléter l'information du Conseil et des personnes présentes dans la salle. La Ville a déjà, à de nombreuses reprises, essayé différentes procédures légales (injonctions de ravalement, injonctions de mise aux normes de la Préfecture de police). Cet immeuble comporte seulement une salle d'eau, sans eau chaude, et quatre toilettes pour 44 chambres. Chacun en conviendra, cette situation est proprement indécente. Suite à des infiltrations d'eau, la Préfecture a émis des injonctions de travaux sur des parties frappées par ces désordres. A chaque fois, le propriétaire a su utiliser tous les outils réglementaires pour lancer des travaux, obtenir le retrait de l'injonction – comme le veut la procédure-, et ensuite retirer l'entreprise avant la fin des travaux. Cela

nécessite donc d'enclencher à nouveau une procédure. Nous sommes confrontés à quelqu'un de véritablement non coopératif, à un marchand de sommeil. Nous devons donc prendre toutes les hypothèses en compte. Si nous étions en face de quelqu'un de coopératif, les deux premières contraintes, loger décentement les gens et assurer l'entretien normal de son immeuble, suffiraient en soi. Malheureusement, ce n'est pas le cas. Comme d'ici un an, une révision interviendra, nous émettons le vœu de mettre une contrainte ferme et définitive sur cette adresse. Entre parenthèses, la Ville a déjà émis des souhaits de préemption sur trois ventes tentées par le propriétaire ; à chaque fois, le propriétaire a retiré la vente faisant tomber la possibilité de préemption par la Ville.

La Ville est donc déterminée, elle l'a montré par le passé et elle me montre aujourd'hui à travers ce vœu proposé au Conseil de Paris. Dans l'hypothèse où malheureusement les deux premiers éléments du vœu -contraindre le propriétaire à loger décentement et à entretenir son immeuble- ne pouvaient pas aboutir puisque l'expérience a montré combien il était non coopératif, nous maintenons la troisième partie du vœu en attendant la modification du PLU. Si dans un an, les travaux ont été réalisés, et si les occupants sont logés décentement par le propriétaire et le gestionnaire de l'immeuble, le Conseil d'arrondissement pourra proposer de ne pas retenir une réserve à cette adresse. Très honnêtement, c'est le vœu le plus cher que j'émettrais ce soir, mais chat échaudé craint l'eau froide comme dit le dicton populaire. Aussi, nous souhaitons évacuer dans ce vœu, toutes les hypothèses défavorables pour les habitants.

M. Patrick BLOCHE a demandé la parole. »

M. BLOCHE : « Juste un mot. J'ai en souvenir comme sans doute certains élus ici présent, un antécédent avec le 195, rue du Faubourg Saint-Antoine. Notamment avec Jacques DAGUENET et Denis GETTLIFFE, nous avons su sortir par le haut de ce dossier. Le cas était classique : un hôtel meublé très dégradé avec des occupants immigrants âgés. Et sans doute, comme au 73, rue du Faubourg Saint-Antoine, l'idée de garder la même activité, un hôtel, mais dans des conditions très différentes pour le transformer en hôtel touristique très rentable avec un coût social conséquent car le préalable était de vider l'hôtel de tous ses occupants. Vraiment, la responsabilité de ces propriétaires et de ces opérateurs est importante. Tant qu'ils n'ont pas la certitude de voir aboutir leur projet de transformation d'un hôtel meublé en hôtel touristique, ils ne réalisent aucuns travaux : l'hôtel se dégrade et les personnes l'occupant voient donc leurs conditions de vie empirer un peu plus chaque année. Et pendant ce temps-là, les années passent. Comme l'a indiqué M. le Maire, ce dossier traîne depuis des années avec des procédures judiciaires multiples, dont il est inutile ici, de faire le rappel. Cette situation est à replacer dans un contexte où l'état de droit nous impose évidemment le droit de propriété figurant dans la Constitution. Cela laisse évidemment peu de marge de manœuvre à la Ville en l'absence d'une possibilité d'une déclaration d'intention d'aliéner. J'aimerais bien que l'ensemble du Conseil d'arrondissement puisse se mobiliser sur ce dossier difficile avec beaucoup d'obstacles juridiques. Cette mobilisation créerait un bon rapport de forces permettant de convaincre le propriétaire même si, en regardant M. Bastien RECHER, il semble y avoir beaucoup de chemin à parcourir pour y parvenir. »

M. le Maire : « Vous souhaitez intervenir de nouveau, M. Bastien RECHER, avant de passer au vote ? »

M. RECHER : « Suite aux éléments donnés, effectivement, la situation se révèle très complexe avec le propriétaire des murs et le bailleur gestionnaire indécis depuis 2000. Une

partie des travaux relève de la structure et revient au propriétaire ; en revanche, les travaux intérieurs comme les mises aux normes relèvent du gestionnaire. Nous devons donc spécifier ces deux points car l'un et l'autre se montrent d'une mauvaise foi confondante en se renvoyant la balle. Cela contribue pour l'un à conserver la possibilité de réaliser un hôtel touristique ; et pour l'autre, à continuer d'exercer son activité de marchand de sommeil. Nous devons effectivement préciser ces deux points dans le vœu, en y ajoutant la question des loyers. Je vous remercie. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. M. Christian SAINT-ETIENNE. »

M. SAINT-ETIENNE : « Compte-tenu des éléments apportés, nous allons voter ce vœu tout en émettant une réserve sur le point n°3. »

M. le Maire : « Très bien. Nous serons de toute façon amenés à nous prononcer de nouveau sur le troisième point au moment de la modification du PLU. Je vous remercie pour votre position constructive. Avec l'amendement proposé par M. Bastien RECHER, nous passons au vote. »

Le vœu est approuvé à l'unanimité

V11201413 Vœu relatif à la valorisation du "street art" dans le 11^e arrondissement

M. MIKHAÏLOFF : « Ce vœu fait directement écho à d'autres délibérations dans cette séance. Ce vœu est relatif à la valorisation du « street art » dans le 11^e arrondissement. Je vais vous en faire lecture.

Considérant que le « street art » ou art urbain connaît depuis plusieurs années un développement grandissant à Paris et particulièrement dans le 11^e arrondissement ;

Considérant que le 11^e arrondissement constitue un vivier exceptionnel d'artistes pouvant, par leurs créations, dynamiser les rues, offrant des œuvres d'art de qualité, fortement appréciées des Parisiennes et des Parisiens, mais également des touristes ;

Considérant que le « street art » est un art souvent éphémère qui englobe des techniques variées comme le graff, la peinture, le pochoir, la mosaïque, les stickers, ou encore le collage par exemple, s'il est sollicité ou toléré sur certains murs en raison de partenariats conclus entre les collectifs ou associations d'artistes et notre Municipalité ou des bailleurs sociaux par exemple, il est souvent interdit et ces auteurs peuvent faire l'objet de poursuites, même quand les œuvres sont esthétiquement réussies, appréciées du public et égayent certaines rues ;

Considérant que les œuvres proposées sont souvent illégales, assimilées à du vandalisme et rapidement nettoyées ou enlevées par les services de la Ville ;

Considérant que le développement du « street art » constitue une opportunité pour le rayonnement culturel, artistique et touristique de Paris, et particulièrement du 11^e dont il est un des principaux foyers ;

Considérant la réussite de plusieurs expériences d'espaces concédés dans le 11^e tels que l'art à la Folie-Méricourt, l'opération « Rideau de fer » au village Faidherbe, ou le Mur

d'Oberkampf, et la nécessité d'établir une médiation entre artistes et population afin de réguler l'espace public, d'en maîtriser l'harmonie et la qualité ;

Considérant que l'ensemble des murs n'ont tous vocation à devenir des espaces d'expression mais que le 11^e compte néanmoins un nombre important de surfaces qui permettraient, avec l'accord des propriétaires ou copropriétaires, d'accueillir ce type de créations artistiques ;

Considérant que les associations et collectifs d'artistes sont demandeurs de lieux, espaces et supports leur permettant d'exprimer leur art avec bienveillance, sans causer de dégradations ou de nuisances, et que le patrimoine de la Ville et de ces bailleurs sociaux comptent un certain nombre de murs ;

Considérant que la Ville de Paris a financé une application dédiée au « street art » et appelée « Paris street art » ;

Considérant la démarche en cours de la Ville pour identifier un certain nombre de murs réservés à des interventions de « street-artistes » dans le cadre de l'ouverture prochaine de la Place, centre culturel hip-hop ;

Considérant l'engouement réel des Parisiennes et des Parisiens pour les processus démocratiques participatifs comme le montre la consultation citoyenne lancée cet été, sur les 200 lieux de proximité à végétaliser, qui connaît un réel succès, ou bien le lancement du budget participatif ;

Sur mon rapport, sur proposition de M. le Maire, François VAUGLIN, de M. Luc LEBON, de M. Adrien TIBERTI, de Mme Joëlle MOREL, de M. Pierre JAPHET et de M. Jean-Christophe MIKHAÏLOFF, ainsi que de l'ensemble de la majorité municipale, le conseil du 11^e arrondissement émet le vœu :

- que pour compléter le travail en cours au sein de la ville, souhaite étudier la possibilité de lancer une consultation des Parisiens sur un format similaire à celui utilisé pour l'opération des 200 lieux à végétaliser, pour des propositions de murs et de lieux de proximité pouvant servir de supports pour des œuvres de « street art » et après étude de faisabilité ;
- que les outils de la Ville, application « Dans ma rue », réseau social Twitter ou le 39 75 par exemple, soient utilisés pour le recensement de ces lieux par les Parisiens eux-mêmes.

Je vous remercie de votre soutien et de votre attention. »

M. le Maire : « Merci. Je vais donner la parole à Mme Martine DEBIEUVRE pour répondre. M. Adrien TIBERTI a ensuite demandé la parole. »

Mme DEBIEUVRE : « Un mot très rapide afin de rappeler le travail de M. Stéphane MARTINET pendant la précédente mandature. Il a cherché des murs pouvant devenir légaux. Ce travail lui a pris beaucoup de temps et s'est révélé extrêmement difficile. En fait, il s'agit de murs de copropriétés et parfois une copropriété peut être d'accord mais non celle à côté. Ce projet est donc difficile à mettre en place, difficile à entretenir parce que nous avons les graffeurs mais aussi ceux taguant par-dessus. Cela réclame donc un investissement important de la part des services, mais nous pouvons effectivement tenter de réaliser en commençant

doucement et en trouvant quelques espaces comme des murs de bâtiments municipaux. Mais cela n'est pas toujours plus facile que pour les murs de copropriétés privées. »

M. TIBERTI : « Le soutien des communistes du 11^e au « street art » n'est pas uniquement composé de paroles. Comme vous le savez sans doute, la devanture du local du Parti communiste dans le 11^e est un lieu d'expression artistique décoré par un graffeur. Les communistes ont estimé que leur propre rideau de fer devait être beau. »

M. le Maire : « Très bien. Je vous propose de passer au vote. »

Le vœu est approuvé à l'unanimité

QUESTION ORALE DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

M. le Maire : « Après l'examen des vœux, il nous reste une question orale relative au Carnaval tropical. »

Q2014 11 01 Question orale relative au Carnaval Tropical

Mme MOUYSET-NOZERAND : « Cette question orale concerne le Carnaval tropical et les commerçants.

Les commerçants de la rue de la Roquette situés entre le boulevard Voltaire et la rue Léon Frot, ainsi que les commerçants de la place Léon Blum, nous ont fait part d'une légère irritation suite à la tenue du Carnaval tropical du 5 juillet. En effet, les passages piétons du nord de la place étaient fermés dès 7h du matin, empêchant les clients de circuler normalement, et d'aller s'approvisionner comme tous les samedis, chez leurs commerçants habituels.

Les commerçants dénoncent quelques difficultés, notamment une perte importante du chiffre d'affaires sur cette journée et les craintes de débordements les ayant conduits à fermer les portes de leurs commerces, un peu plus tôt.

Nous souhaitons connaître quelle est la contrepartie proposée aux commerçants pour les dédommager de ce préjudice et savoir pour cette manifestation organisée par la Mairie de Paris, si une modification du parcours vers une zone moins commerçante, pouvait être envisagée pour l'année prochaine. Merci. »

M. le Maire : « Je vais donner la parole à M. Philippe DUCLOUX en précisant qu'il s'agit d'une manifestation très importante pour Paris et pour l'échange des cultures. Je suis très heureux de voir la Ville à l'initiative de ce carnaval tropical : sans elle, la manifestation ne pourrait pas exister. Comme toutes les manifestations de rue, cela engendre naturellement quelques difficultés. Je laisse la parole à M. Philippe DUCLOUX pour vous répondre plus précisément. »

M. DUCLOUX : « Merci M. le Maire. Le sens de votre question correspond à l'inquiétude et au désagrément causé à un certain nombre de commerçants de cette partie de l'arrondissement. Cette partie est toutefois très localisée, puisqu'elle correspond à la place

Léon Blum et à la partie de la rue de la Roquette jusque la rue Léon Frot. Mais comme l'indiquait M. François VAUGLIN, il s'agit d'un événement festif majeur à Paris : cette année, ce beau carnaval en était à sa treizième édition. Evidemment, nous ne concurrençons pas le carnaval de Notting Hill, mais la manifestation compte à Paris ; il s'agit d'un événement festif, très important pour les ultra-marins. Cette initiative a été prise par la Ville de Paris et notamment, par la délégation outremer, voilà quelques années. Il a alors été choisi d'implanter cette manifestation dans le 11^e arrondissement. Mme Rosalie LAMIN sera d'accord avec moi pour dire combien nous sommes très heureux d'accueillir chaque année cette manifestation dans le 11^e arrondissement. Une année, nous avons observé une tentative de délocaliser ce carnaval sur les Champs Elysées : cette manifestation s'est déroulée avec une autre ampleur, mais aujourd'hui nous sommes revenus au 11^e arrondissement.

Vous posez également différentes questions tout à fait légitimes. Comme vous le savez, cette année, Mme Anne HIDALGO est venue lancer cette belle initiative avec les maires des arrondissements limitrophes car la manifestation va au-delà d'une simple fête. Vous ne l'évoquez pas dans votre question, mais le 11^e arrondissement est le lieu d'un certain nombre de manifestations : la Technoparade voilà quelque temps, des manifestations au sens propre du terme. Le carnaval demeure une manifestation se déroulant globalement dans de bonnes conditions : nous devons rappeler que cette année, 200 000 personnes ont assisté à ce carnaval tout au long du cortège composé des troupes –non composées uniquement d'ultramarins puisqu'un pays étranger est invité chaque année. Cette manifestation déborde donc le cadre de l'Hexagone et des DOM-TOM.

Vous posez la question du dédommagement. A Paris, il existe un fonds, mais celui-ci n'est pas destiné à ce type de dédommagements : ce fonds fonctionne pour des travaux de longue durée, comme ceux du tramway, par exemple, parce que des commerçants se trouvent alors pénalisés.

Cependant, je côtoie régulièrement les commerçants de cette partie de l'arrondissement. Effectivement, ce carnaval a représenté une gêne, mais il a duré une journée. De plus, il existe sans doute des retombées pour certains commerçants comme les restaurants et les bars sur cette partie de l'arrondissement.

Sur les horaires, j'ai posé la question à Mme Danièle APOCALE, déléguée outremer de la Ville de Paris. Contrairement à votre propos, ceux-ci sont beaucoup plus tardifs. Elle a fait en sorte de prévenir les commerçants : avec ses services, elle a pris contact avec eux afin de les informer. Effectivement, à partir de 11h30, des voies ont été fermées pour une manifestation commençant à 14h : cela paraît relativement légitime. Voilà quelques années, nous avons observé un certain nombre d'incidents, mais la manifestation de cette année s'est déroulée dans de bonnes conditions. Nous ne déplorons aucun incident majeur avec les commerçants à la différence de certaines années.

Vous indiquez que des commerçants ont choisi de fermer : il s'agit d'un choix personnel. Ils préfèrent prendre les devants et à partir de là, ils sont seuls concernés.

Pour la manifestation 2015, nous allons nous pencher dessus avec la délégation outremer, avec la Ville de Paris, la Préfecture de police directement concernée par cette manifestation. Nous ferons remonter les difficultés des commerçants du 11^e arrondissement afin qu'ils soient mieux informés l'an prochain, que leurs demandes soient mieux prises en compte pour éviter au maximum les désagréments évoqués dans votre question.

Nous sommes très vigilants M. François VAUGLIN, M. Stéphane MARTINET, et moi-même, pour toute manifestation se déroulant dans notre arrondissement, avec des retombées pour les commerçants. Ce carnaval se révèle une belle fête accueillant de plus en plus de monde, et des groupes venant désormais de très loin. De plus, la thématique, cette année, autour du cinéma s'avérait tout à fait sympathique. A ce stade de mon propos, je souhaite remercier Mme Danièle APOCALE et tous ses services : la délégation à l'outremer compte pour les ultramarins. A travers ce carnaval, nous exprimons une pensée pour les ultramarins habitant à Paris et dans le 11^e arrondissement.

En tout cas, nous prendrons en compte les questions posées et j'espère avoir répondu pleinement à vos attentes. »

M. le Maire : « Merci. Rosalie LAMIN a demandé la parole sur ce sujet. »

Mme LAMIN : « Je suis moi-même ultramarine : je ne pourrais me taire sur cette question orale. Le Carnaval Tropical ambitionne justement d'atteindre l'ampleur et la notoriété de celui de Londres. C'est une belle opportunité pour notre arrondissement au point de vue culturel et touristique car cette manifestation témoigne de la diversité culturelle de nos régions, du travail de nos associations. Tout cela favorise le « vivre ensemble ». La Préfecture de police pose des barrières pour garantir justement la sécurité des personnes, des commerçants, du mobilier urbain et au-delà, nous nous félicitons de voir se carnaval se dérouler aussi bien.

Pour rappel, dans d'autres villes, le carnaval dure souvent deux jours. A Paris, dans notre arrondissement, il n'a duré une demi-journée. Je propose une meilleure coordination avec les commerçants en les impliquant afin de trouver une bonne solution de manière à ne pas perdre leur chiffre d'affaires, mais aussi à prendre une part de sponsoring dans cette manifestation. Je remercie M. le maire d'avoir accompagné cette manifestation ainsi que la maire du 12^e arrondissement et Mme Anne HIDALGO. Ce travail de longue haleine est mené depuis des années. La dernière édition s'est révélée très réussie, et c'est un challenge désormais pour l'édition 2015. »

M. le Maire : « Merci. Vous souhaitez réagir ? »

Mme MOUYSSET-NOZERAND : « J'apporte juste une précision : nous n'avons rien contre le Carnaval Tropical. »

Mme LAMIN : « Je voulais préciser car à la lecture de votre question, j'ai souligné leur irritation. Mais nous habitons tout de même une grande ville, il s'agit de Paris. De même, quand je lis le mot « crainte » : de quelle crainte s'agit-il ? Effectivement, lors des manifestations, des vitrines sont cassées, mais dans le cas présent, des barrières ont été mises pour protéger et éviter de tels débordements. Il convient vraiment de dédramatiser cette manifestation afin qu'elle garde un bon côté. »

M. le Maire : « Chers collègues, la séance est levée puisque l'ordre du jour est épuisé. La prochaine séance est fixée au 9 octobre. Merci à toutes et à tous, et bonne nuit. »

A 23h23, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.